

REPUBLIQUE DU BURUNDI



COUR DES COMPTES

**RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE
L'EXECUTION DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT,
EXERCICE 2012**

**Approuvé en audience plénière solennelle
du 31/10/ 2013**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES TABLEAUX	iv
SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
DELIBERE	vii
SOMMAIRE	viii
I. DE L'INTRODUCTION	1
1. Du cadre légal	1
2. Du rappel du contexte d'élaboration du Budget 2012 révisé.....	1
3. Du rappel des hypothèses macro-économiques et financières.....	2
4. De l'insuffisance d'informations budgétaires	3
5. Des outils et de la méthodologie d'élaboration du rapport.....	4
6. De la structure du rapport.....	5
II. DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2012.	6
II.1 Aperçu général sur l'exécution des ressources de l'exercice 2012	6
II.2 Des produits fiscaux (compte 71)	8
1. De l'impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (Compte 711).....	11
2. Des impôts sur les biens et services (Compte 714).....	11
2. 1. Des impôts généraux sur les biens et les services (Compte 7141).....	12
2.2. Des accises (Compte 7142)	13
2. 3. Des taxes sur la permission d'utilisation de biens ou l'exercice d'activités.....	14
3. Des taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales (Compte715)....	14
4. Des exonérations (Compte 76).....	16
II.3. Des recettes non fiscales (Compte 72)	16
II.3.1. Des réalisations des recettes non fiscales	16
II.3.2. De l'évolution des recettes non fiscales	17
II.3.1. Des revenus de la propriété (Compte 721)	19
II.3.1.1. De la situation des dividendes payés à l'Etat (Compte 7211)	19
II.3.1.2. Loyers payés à l'Etat (Compte 7213)	20
II.3.2. Recettes sur les ventes de biens et services	20
II.3.3. Des droits administratifs (Compte 723)	21
II.3.4. Des amendes et pénalités (Compte 724)	22

II.3. Rapprochement des données de l'OBR et celles du Ministère des Finances pour les recettes non fiscales	22
II.4. Des dons (compte n°73)	23
II.4.1 Apports de dons	23
II.4.2 Des recettes de dons par origine	24
II.4.3. Evolution des apports en dons	26
II.5. Des produits financiers(74)	27
II.6. Des produits exceptionnels (compte 78)°	27
III. DES CHARGES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2012.	29
III.1. Aperçu général sur l'exécution des charges du budget général de l'Etat 2012.	29
III.2. Part des différents types de dépenses dans les dépenses totales du budget général de l'Etat.	31
III.5. De l'exécution du budget des immobilisations	34
III.5.1. De la structure des comptes d'Immobilisations selon la Classification économique 34	
III.5.2. De la répartition des dépenses d'investissement par Institutions et Ministères	37
III .6. De la passation des marchés publics en2012	40
III.7. Des rémunérations des salariés (exercice 2012)	41
III.7.1. Des rémunérations des sous-statuts	44
III.7.2. Des rémunérations des sous-contrats	46
III.7.3. Des rémunérations des vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels	47
III.7.4. Des indemnités particulières-pouvoirs publics	47
III.7.5. Des primes et indemnités diverses	47
III.7.6. Des contributions sociales	47
III.7.8. Des impayés de l'Etat vis-à-vis de ses salariés et des tiers	48
III. 8. Autres biens et services	49
III.8.1. Des services extérieurs	50
III.8.1.1. Des frais de formation du personnel et frais de mission	50
III.8.1.2. Des frais de relations publiques, publicité et intendance (622)	51
III.8.1.3. Des contrats de prestation de services et abonnement	52
III.8.1.4. Des dépenses de location	53
III.8.1.5. Assurances	54
III.8.1.6. Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique (627)	55
III.8.2. Des achats (compte 63)	57
III.9. Les charges financières (comptes 64)	58
III.10. Des subsides et subventions	60

III.11. Des allocations- contributions et exonérations (Compte 66)	60
III.12. Des prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges (Compte 67) .	61
IV. DES FONDS IPPTE	62
IV.1. Des réalisations des recettes IPPTE	62
IV.2. Des dépenses IPPTE	63
V. DE LA DETTE PUBLIQUE	64
VI. DE L'EQUILIBRE DU BUDGET	66
VII. DES CONSTATATIONS	71
VIII. DES RECOMMANDATIONS	74

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Etat de réalisation des produits fiscaux (compte71).....	8
Tableau n° 2 : Comparaison des données de l'OBR et celles de la BGC 2012 sur certains types de recettes.....	9
Tableau n° 3 : Evolution des produits fiscaux.....	10
Tableau n° 4 : Réalisations des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital.....	11
Tableau n° 5 : Impôts sur les biens et les services	12
Tableau n° 6: Réalisations des impôts généraux sur les biens et services	12
Tableau n° 7: Recettes des droits d'accises.....	13
Tableau n° 8: Taxes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercice d'activités.....	14
Tableau n° 9: Taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales	15
Tableau n° 10: Des droits de douane et autres droits d'importation	15
Tableau n° 11: Recettes non fiscales en FBU	16
Tableau n° 12: Evolution des recettes non fiscales	18
Tableau n° 13: Recettes des revenus de la propriété	19
Tableau n° 14: Des dividendes payés à l'Etat	20
Tableau n° 15: Des loyers payés à l'Etat.....	20
Tableau n° 16: Des réalisations des recettes sur ventes de biens et services.....	21
Tableau n° 17: Recettes des droits administratifs.....	21
Tableau n° 18: Recettes des amendes et pénalités.....	22
Tableau n° 19: Comparaison des données des rapports de l'OBR et la BGC du Ministère des Finances pour les recettes non fiscales	23
Tableau n° 20: Réalisations des recettes totales de dons	23
Tableau n° 21: Dons selon la provenance	24
Tableau n° 22: Rapprochement des prévisions et des réalisations de dons selon le PLR et le CNCA..	25
Tableau n° 23: Evolution des recettes des dons de 2008 à 2012.....	26
Tableau n° 24: Des produits financiers.....	27
Tableau n° 25: Des produits exceptionnels	27
Tableau n° 26: Aperçu général de l'exécution des charges du budget général de l'Etat pour l'exercice 2012 (en millions de Fbu)	29
Tableau n° 27: Part des différents types de dépenses dans les dépenses totales du budget général de l'Etat.	31
Tableau n° 28: Vérification des totaux et sous-totaux du tableau des charges (en milliers de FBU) ...	32
Tableau n° 29: Evolution des charges du budget de 2008 à 2012 (aux prix courants ; en millions).....	33
Tableau n° 30: Répartition du crédit accordé aux comptes d'immobilisations	34
Tableau n° 31: Mouvements des immobilisations selon la Balance Générale des comptes	36
Tableau n° 32: Répartition des dépenses d'investissement par Institutions et Ministères.....	37
Tableau n° 33: Evolution des dépenses d'Investissement pour les Ministères et Institutions de 2008 à 2012.....	40
Tableau n° 34: Dépenses des marchés passés au cours de l'exercice 2012.....	41
Tableau n° 35: Rémunération des salariés.....	42
Tableau n° 36: Evolution des rémunérations de salariés	43
Tableau n° 37: Rémunération des sous statuts.....	45
Tableau n° 38: Rémunération des sous contrats	46

Tableau n° 39: Vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels	47
Tableau n° 40: Contributions sociales	48
Tableau n° 41: Impayés de l'Etat vis-à-vis de ses salariés et des tiers	48
Tableau n° 42: Des services extérieurs.....	50
Tableau n° 43: Des frais de formation du personnel et frais de mission	51
Tableau n° 44: Des frais de relations publiques, publicité et intendance (622)	51
Tableau n° 45: Des contrats de prestation de services et abonnement	52
Tableau n° 46: Des dépenses de location.....	53
Tableau n° 47: Des dépenses d'entretien et réparations.....	54
Tableau n° 48: Assurances.....	55
Tableau n° 49: Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique (627)	55
Tableau n° 50: Evolution des dépenses relatives aux services extérieures	56
Tableau n° 51: Etat d'exécution du budget des achats	57
Tableau n° 52: Ventilation des intérêts versés et frais bancaires.	59
Tableau n° 53: Dépenses des allocations- contributions et exonérations	60
Tableau n° 54: Exécution des dépenses relatives aux prestations sociales employeur, assistance sociale, et autres charges	62
Tableau n° 55: Niveau d'exécution des dépenses IPSTE par ministère	63
Tableau n° 56: Evolution de l'encours de la dette (en milliards de FBU)	64
Tableau n° 57: Structure de la dette intérieure selon la BGC	64
Tableau n° 58: Endettement de l'Etat auprès de la BRB	65
Tableau n° 59: La situation de la dette extérieure en millions.....	65
Tableau n° 60: Les soldes budgétaires	66
Tableau n° 61: Evolution du déficit base-caisse (en milliards de FBU)	69
Tableau n° 62: Financement du déficit.....	69

SIGLES ET ABREVIATIONS

%	: Pourcentage
AMISOM	: African union Mission In Somalia
Art	: Article
BGC	: Balance Générale des Comptes
BRB	: Banque de la République du Burundi
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CNCA	: Comité National de coordination des Aides
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNCMP	: Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
FBU	: Frans Burundais
FRN	: Fonds Routier National
GSM	: Global System for Mobile communications
IADM	: Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IPPTE	: Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés
ISSAI	: International Standards of Suprême Audit Institutions
LF	: Loi de Finances
N°	: Numéro
Nca	: non connu d'avance
OBR	: Office Burundais des Recettes
OTBU	: Ordonnateur-Trésorier du Burundi
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLR	: Projet de Loi de Règlement
SIGEFI	: Système Intégré de Gestion des Finances
TVA	: Taxes sur Valeur Ajoutée

DELIBERE

La Cour des Comptes publie son rapport de contrôle de l'exécution du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 178 de la Constitution, des articles 52, 53, 54, 56, 57 de la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques et des articles, 2 points a et b, 3 ,4, 36, 38, 118 et 121 de la loi n°1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes ; la Cour des Comptes délibérant en audience plénière solennelle, a approuvé le rapport sur l'exécution du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2012.

Etaient présents :

Monsieur Elysée NDAYE, Président de la Cour ; Monsieur Fidèle MBUNDE, Vice-Président de la Cour ; Monsieur Bonaventure NINTERETSE, Madame Adélaïde NIJIMBERE, Présidents de Chambres ; Mesdames et Messieurs , NJEBARIKANUYE Célestin, BAZIRUTWABO Emile, BUKURU Norbert, KARIYO Aline, KUBWAYO Sam Alhag, NAMINANI Marie, NDUWABAGENZI Nestor, NIBIZI Donatien, NIHEZAGIRE Rémy, NIRAGIRA Christine, NIYONKURU Isidore, NSABIYUMVA Adnette, NSHIMIRIMANA Gertrude, NZOKIRA Mireille, RYIVUZE Appolinaire, KARAMA Alida et NIYONKURU Chantal ; Conseillers.

Monsieur BAKINA Djuma Christian, Greffier en Chef, a assisté la Cour.

Fait à Bujumbura, le 31 /10/ 2013.

SOMMAIRE

1. Le présent Rapport sur l'exécution du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2012 est établi dans le cadre de la mission conférée à la Cour des Comptes par la Constitution en son article 178, la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances publiques en ses articles 52, 53, 54, 56, 57 et la loi n°1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisations et Fonctionnement de la Cour en ses articles 3, 4, 118 et 121.
2. Il se fonde sur l'analyse du projet de Loi de Règlement pour l'exercice 2012 tel qu'il a été transmis à la Cour par le Ministre en charge des finances par sa lettre réf.540/2103/2013 du 10 juin 2013.
3. Voté en décembre 2011 et révisé en juin 2012, le Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2012 a été préparé dans un contexte national et international difficile du point de vue des finances.
4. En glissement annuel, le PIB réel¹ (au prix de 2005) a passé de 1 571,8 milliards de FBU en 2011 à 1 638,2 milliards de FBU en 2012.
5. Le taux de croissance de l'économie nationale n'a pas bougé entre 2011 et 2012, il est resté à 4,2% et n'a pas atteint les prévisions de 4,9%², cela implique que l'économie nationale a stagné.
6. Quoique l'inflation à fin décembre soit réalisée en deçà des prévisions (18,2 contre 19%), elle n'a pas redescendu à moins d'un chiffre à partir de 2012 pour se stabiliser autour de 8,4% comme le prévoyait la lettre de cadrage budgétaire 2012-2014.
7. En 2012, le taux de pression fiscale a été de 14,2%³ du PIB contre une prévision de 16,8% alors qu'elle a été de 22,4% en 2011. Il sied de noter que ce taux croîtra pour atteindre 21,1%⁴ du PIB à l'horizon de 2014.
8. Le volume des réserves de change réalisé en 2012 avoisine les prévisions de 3,6 mois d'importations (4,2 mois d'importations). Il est à noter que le cadrage budgétaire 2012-2014 le prévoyait ainsi.

¹ Source : la BRB et le Service de la planification au Ministère des finances et de la planification du développement économique

² Lettre de cadrage budgétaire pour la période 2012-2014

³ Ratio : [Recettes fiscales y compris les exonérations (495 milliards)/PIB nominal (3 493,2 milliards)]x100

⁴ Lettre de cadrage budgétaire pour la période 2012-2014

9. Les ressources totales (les dons y compris) prévues pour un montant de 1 123 222 261 187 FBU ont été réalisées à hauteur de 1 000 585 515 255 FBU⁵, soit un taux de 89,1% contre une réalisation de 82,1% en 2011.
10. En 2012, les ressources totales ont poursuivi leur tendance haussière entamée au cours des exercices 2009-2011. En effet, entre 2011 et 2012, les ressources totales se sont accrues de 239 437 740 359 FBU, soit un accroissement de 23,9% (1 000 585 515 255 contre 761 147 774 896 FBU en 2011).
11. Les recettes intérieures hors IPPTE ont été réalisées à hauteur de 606 172 617 992 FBU sur des prévisions de 599 986 697 314 FBU, soit un taux de réalisation de 101%. Il convient de noter qu'en 2011, les ressources propres, non compris IPPTE, s'étaient élevées à 513 837 387 043 contre une prévision de 458 254 088 510, soit un taux de 112,1%.
12. Le budget 2012 a été financé par les ressources intérieures à hauteur de 606 172 617 992 FBU⁶ et par les ressources extérieures (les dons) à hauteur de 394 412 897 263 BU, soit respectivement 60,58% et 39,42% du budget total des ressources.
13. Sur une prévision de 504 676 388 522 FBU, les recettes fiscales hors exonérations ont été réalisées à hauteur de 442 716 667 028 FBU, soit un taux de 87,7 % contre 102% en 2011.
14. En glissement annuel, les recettes fiscales (hors IPPTE) se sont accrues de 1 021 475 252 FBU, soit un taux d'accroissement de 0,2% (442 716 667 028 en 2012 contre 441 695 191 776 en 2011).
15. Sur une prévision de 37 695 308 792 FBU, les réalisations des recettes non fiscales se sont élevées à 37 719 986 615, soit un taux de 100% contre une réalisation de 127,9% en 2011.
16. Il sied de noter qu'entre 2012 et 2011, ces ressources se sont accrues de 5 459 658 593 (32 260 328 022 en 2011 contre 37 719 986 615 en 2012), soit un taux d'accroissement de 16,9%.

⁵ Art.1 du PLR 2012

⁶ Y compris les exonérations

17. Prévus pour un montant de 523 235 563 873 FBU, l'ensemble des dons, y compris IPPTE, ont été réalisés à hauteur de 394 412 897 263 FBU, soit un taux de 75,4% contre une réalisation de 52,7 % en 2011.
18. Entre 2011 et 2012, l'ensemble des dons se sont accrus de 147 102 509 410 (394 412 897 263 en 2012 contre 247 310 387 853 en 2011), soit un taux d'accroissement de 59,1% dû à deux raisons :
- une mobilisation importante des dons en capital ;
 - une réalisation des dons courants (y compris IPPTE) au-delà des prévisions (119 724 344 508 sur une prévision de 111 300 000 000 FBU), un taux de 107,6% contre 89,4% en 2011.
19. Il importe de noter que, même si les dons courants ont été réalisés au-delà des prévisions, ils sont en recul de 28,4% par rapport à 2011, soit 47 387 793 611 FBU en termes nominaux.
20. Contrairement aux dons courants qui sont en baisse par rapport à l'exercice budgétaire précédent, les dons en capital quant à eux connaissent une hausse de 194 490 301 021 FBU (274 688 552 722 en 2012 contre 80 198 249 734 en 2011), soit un accroissement de 242,5%.
21. Et par rapport aux prévisions de 2012, le taux de mobilisation des dons en capital est de 66,7% (274 688 552 755 sur une prévision de 411 935 563 873 FBU) contre 28,4% en 2011.
22. Sur une prévision de 71 849 009 733 de FBU, les recettes IPPTE effectivement enregistrées s'élèvent à 43 852 430 004, soit un taux 61% contre 65,7% en 2011. En 2012, les recettes IPPTE s'inscrivent en baisse par rapport à ce qu'elles ont été en 2011 (45 347 066 418 FBU).
23. Par rapport aux ressources totales, les recettes intérieures hors IPPTE ont représenté 60,6% ; les recettes fiscales hors exonération 44,2% ; les recettes non fiscales 3,8 % et les dons (y compris IPPTE) 39,4 %.
24. Sur une prévision de 1 196 794 876 927 FBU, les charges du Budget Général de l'Etat ont été exécutées à hauteur de 1 081 477 347 466⁷, soit un taux de 90,4% contre une réalisation de 82,5% en 2011.

⁷ PLR212, art.3

25. En glissement annuel, les charges se sont accrues de 234 948 092 654 FBU (+21,7%), tirées essentiellement par les dépenses en capital et prêts nets exécutées à hauteur de 424 236 297 967 (39,2%) contre 212 871 671 569 (46,9%) en 2011, soit un accroissement de 211 391 626 398 FBU (+99,3%).
26. Le niveau d'exécution des dépenses courantes s'élève à 716 788 273 647 (66,3%) en 2012 contre 633 657 583 243 (110,1%) en 2011 ; soit un accroissement de 83 130 690 404 (13,1%) par rapport à 2011.
27. Sur une prévision des dépenses d'exonération de 18 000 000 000 de FBU, les charges en exonérations se sont élevées à 100 200 961 094 FBU, soit un dépassement de 82 200 961 094 FBU (+456,7%).
28. Par rapport au PIB nominal (3 493,2 milliards⁸), les dépenses totales ont représenté 31,0% ; les dépenses courantes 20,5% ; les dépenses en capital et prêts nets 12,1% et les dépenses en exonération 2,9%.
29. Par rapport aux dépenses totales, les dépenses courantes⁹ ont représenté 66,3 % et les dépenses en capital et prêts nets 39,2%. Il faut noter que les dépenses en salaires à elles seules représentent 26,7% tandis que les dépenses en exonération représentent 9,3%.
30. Pour l'exécution budgétaire 2012, les crédits limitatifs¹⁰ en dépassement significatif des prévisions (+5%) concernent les rubriques:
- Autres biens et services : +8,9%
 - Transferts aux ménages : +5,6%
 - Fonds routier national : +20,6%
31. Par rapport à 2011, les rubriques des dépenses qui ont varié à la hausse au-delà de 5% concernent :
- Autres biens et services : +5,5%
 - Transferts aux ménages : +16,3%
 - Subsidés et subventions : +35,3%
 - Autres charges financières : +76,8%
 - Fonds de lutte contre la fraude : +100%
 - Fonds TVA : +55,6%
 - Tirages sur dette directe : +151,4%

⁸ BRB et Service chargé de la planification au Ministère en charge du plan

⁹ Suite aux erreurs relevées au niveau de l'art. 3 du PLR, la part des dépenses courantes et celle des dépenses en capital ne donnent pas 100%

¹⁰ PLR 2012, art.3

- Dons en capital : +243,4%

32. Même si rien n'avait été initialement prévu, les restes à payer sur les exercices précédents ont été apurés à hauteur de 10 683 019 305 FBU.

33. Par rapport aux prévisions de 71 849 009 733 FBU, les dépenses IPPTE ont été réalisées à hauteur de 43 852 430 004, soit un taux de réalisation de 61%.

34. Le gouvernement éprouve des difficultés énormes à maintenir le déficit budgétaire dans les proportions soutenables pour des raisons suivantes :

-par rapport aux prévisions, le déficit base-caisse s'est aggravé de 160 376 778 836 FBU ;

-par rapport à 2011, le déficit base-caisse s'est davantage creusé de 61 352 417 047 FBU.

35. Le gouvernement a fortement financé le déficit budgétaire par des ressources intérieures nettes dans des proportions importantes, dépassant ainsi de loin les prévisions de 72 070 797 954, soit un taux d'exécution de 287,8% :

-Financement intérieur de 207 436 354 574 FBU ;

-Financement extérieur net de 26 513 040 002.

I. DE L'INTRODUCTION

1. Du cadre légal

Le présent rapport est établi conformément à la Constitution, à la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques ainsi qu'à la loi n°1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisations et Fonctionnement de la Cour des Comptes.

En effet, l'article 178 alinéas 1 et 2 de la Constitution dispose que « la Cour assiste le Parlement dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances. La Cour des Comptes présente au Parlement un rapport sur la régularité du compte général de l'Etat et confirme si les fonds ont été utilisés conformément aux procédures établies et au budget approuvé par le Parlement. Elle donne copie dudit rapport au Gouvernement ».

L'article 57 de la loi relative aux Finances Publiques, quant à lui, stipule que : « le projet de Loi de règlement et de Compte-rendu budgétaire fait l'objet d'un avis de la Cour des Comptes transmis au Parlement... ».

Bien plus, l'article 121 de la loi sur la Cour des Comptes précise que : « La Cour élabore chaque année un rapport sur la régularité des comptes généraux de l'Etat et des comptes extrabudgétaires. Ce rapport est adressé à l'Assemblée Nationale en réservant une copie au Gouvernement ».

C'est dans ce cadre que la Cour des Comptes exerce sa mission d'assistance au Parlement dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances.

2. Du rappel du contexte d'élaboration du Budget 2012 révisé.

- **Contexte international**

Au moment de la préparation et du vote du budget révisé, les pays et institutions qui traditionnellement aident le Burundi étaient frappés par une crise financière plus grave que prévu. Cette crise a ainsi provoqué des effets néfastes sur l'économie burundaise qui se traduisent par une série d'impacts négatifs¹¹ à savoir :

- Le ralentissement de l'économie dû à la baisse de la demande extérieure et la baisse des investissements directs étrangers ;
- La baisse des transferts des burundais émigrés due à l'accroissement du chômage dans les pays de la zone euro ;

¹¹¹¹¹¹ Cadrage budgétaire 2012-2014

- La baisse des aides financières des bailleurs de fonds confrontés eux-mêmes à des dépenses inédites ;
- Etc.

- **Contexte national**

a) Lorsque les services en charge de la préparation du budget au ministère des finances et de la planification du développement économique se sont mis à pied d'œuvre à cet effet, l'économie burundaise connaissait une hausse importante des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires. Bien plus, les banques locales traversaient une crise grave de trésorerie.

On se rappellera que face à la double crise pétrolière et alimentaire, le gouvernement a pris des mesures visant l'atténuation de leurs effets sur le panier de la ménagère en abandonnant les taxes sur certains produits sensibles à l'alimentation de la population et en sursoyant à certaines taxes dont la totalité des droits d'accises et une partie de la TVA sur ces produits.

b) Le budget initial 2012, révisé en juin 2012, a été également préparé et voté dans la foulée d'une réforme de gestion de finances publiques et de la mise en place d'un système de planification sur un horizon de trois ans (le processus CDMT).

c) La préparation de ce budget est ensuite intervenue au moment où le gouvernement venait de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre de son premier CSLP-I d'une part et, d'autre part dans un contexte de définition des nouvelles orientations stratégiques en vue d'un meilleur alignement du budget de l'Etat avec le CSLP-II.

3. Du rappel des hypothèses macro-économiques et financières¹²

En tant qu'instrument d'opérationnalisation de la politique de développement du pays, le budget 2012 révisé devait permettre la réalisation des indicateurs économiques et financiers projetés suivants :

- Une croissance du PIB de 4,9% ;
- Une inflation de fin de période de 19% ;
- Une pression fiscale de 16,8% du PIB ;
- Des réserves officielles de change autour de 3,6 mois d'importations

¹² Lettre de Cadrage budgétaire 2012-2014

Au regard de la gestion budgétaire 2012, la Cour constate que :

- Le taux de croissance de l'économie nationale n'a pas bougé entre 2011 et 2012, il est resté de 4,2% et n'a pas atteint les prévisions de 4,9%¹³, cela implique que l'économie nationale a stagné.
- Quoique l'inflation à fin décembre soit réalisée en deçà des prévisions (18,2 contre 19%), elle n'a pas redescendu à moins d'un chiffre à partir de 2012 pour se stabiliser autour de 8,4% comme le prévoyait la lettre de cadrage budgétaire 2012-2014.
- En 2012, le taux de pression fiscale a été de 14,2% du PIB contre une prévision de 16,8% alors qu'elle a été de 22,4% en 2011. Il sied de noter que ce taux atteindra 21,1%¹⁴ du PIB à l'horizon de 2014.
- Le volume des réserves de change réalisé en 2012 avoisine les prévisions de 3,6 mois d'importations (4,2 mois d'importations).

4. De l'insuffisance d'informations budgétaires

L'article 56 de la loi relative aux finances publiques indique que le projet de loi de règlement et de compte-rendu budgétaire « ...présente un compte-rendu d'exécution du budget de l'Etat préparé par le Ministre chargé des finances.... ». L'élaboration du compte-rendu d'exécution du budget répond au souci de permettre au Parlement de disposer d'informations plus riches sur l'exécution de la loi de finances et sur la mise en œuvre des politiques que cette loi sous-tend.

Le compte-rendu d'exécution du budget permet de rendre compte de l'utilisation de la ressource publique et va au-delà des simples états d'engagement, d'ordonnancement, de liquidation et de paiement des dépenses pour expliciter les écarts éventuels entre les prévisions et les réalisations.

Il s'agit des notes qui expliquent par exemple des états de dépassement et de sous-consommations des crédits accordés, des états de non-réalisation des dépenses votées en loi de finances, etc.

Bien plus, le compte-rendu est un document qui est de nature à fournir au Parlement des éléments de réflexion pour l'analyse du projet de loi de finances de l'exercice suivant.

La Cour constate que le projet de loi de règlement et de compte-rendu budgétaire pour la gestion 2012 n'a pas été élaboré conformément à la loi relative aux finances publiques en son article 56 et au décret n°100/255 du 18 octobre 2011 portant règlement général de gestion des budgets publics en son article 102.

¹³ Lettre de cadrage budgétaire pour la période 2012-2014

¹⁴ Lettre de cadrage budgétaire 2012-2014

La Cour réitère sa recommandation de concevoir et diffuser au sein des Ministères un modèle d'élaboration du compte-rendu budgétaire et de la mettre en œuvre.

5. Des outils et de la méthodologie d'élaboration du rapport

5.1. Outils d'élaboration du rapport

Les documents qui ont servi la Cour des Comptes à la production de ce présent rapport lui ont été communiqués par le Ministre des Finances et de la Planification du développement et par les autres services impliqués dans la gestion des finances publiques. Il s'agit notamment de :

- Projet de Loi de Règlement et de Compte-rendu Budgétaire pour l'exercice 2012 ainsi que ses annexes dont la balance cumulée des comptes;
- La lettre de cadrage budgétaire pour la période 2012-2014 ;
- Rapports annuels de l'OTBU exercice 2012 : rapport de gestion du compte courant du trésor et le rapport de gestion du compte IPPTE.

Les autres outils ayant servi à la rédaction du rapport sont d'ordre légal (loi sur la Cour des Comptes) et d'ordre réglementaire en vigueur en matière des finances publiques comme :

- La loi relative aux finances publiques ;
- La loi de finances 2012 révisée ;
- La loi du 19 mars 1964 portant règlement général de la comptabilité publique de l'Etat, telle que modifiée par le décret-loi n°1/171 du 10 décembre 1971 et le décret-loi n°1/039 du 30 décembre 1989 ;
- La loi n°1/12 du 17 février 2009 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- Le décret n°100/255 du 18 octobre 2011 portant règlement général de gestion des budgets publics ;
- Le Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat tel que modifié par l'ordonnance ministérielle n°540/757/21/07/2008 du 21 juillet 2008.

En plus des outils précités, la Cour a collecté toute autre documentation qu'elle a jugée utile auprès des différents services publics.

5.2 Méthodologie d'élaboration du rapport

Pour élaborer ce rapport, la Cour des Comptes a d'abord procédé à la phase de planification.

Elle a ensuite fait la revue documentaire et analytique des documents à sa disposition qui lui ont permis d'élaborer un questionnaire (voir annexe 1) autour duquel une

réunion de travail avec les services techniques du ministère chargés d'élaboration du budget a été tenue.

Enfin, dans le respect du principe du contradictoire et avant de sortir le rapport définitif, la Cour des Comptes a produit un rapport provisoire qu'elle a envoyé au Ministère en charge des finances pour observations.

Par sa lettre Réf 540.41/3700/MN/2013 du 24/10/2013, le ministre des finances et de la planification du développement économique a transmis à la Cour ses observations (voir annexe 2)

6. De la structure du rapport

Le présent rapport est articulé en 7 parties. La première analyse les ressources du Budget et leur composition; la deuxième, les charges et leur destination ; la troisième, les fonds IPPTE ; la quatrième, l'équilibre du budget ; la cinquième, la structure de la dette publique ; la sixième et la septième étant consacrées aux constatations et recommandations.

II. DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2012.

La loi n°1/ 18 du 29 juin 2012 qui révisé le budget 2012 fixe le nouveau budget des ressources à un montant de 1 123 222 261 187 FBU réparti comme suit :

1. Les produits fiscaux	: 504 676 388 522
2. Les produits non fiscaux	: 37 695 308 792
3. Les dons	: 523 235 563 873
4. Les produits exceptionnels	: 39 615 000 000
5. Les exonérations	: 18 000 000 000

II.1 Aperçu général sur l'exécution des ressources de l'exercice 2012

A la clôture de l'exercice sous revue, les réalisations totalisent un montant de **1 000 585 515 255 FBU** comme le montre le tableau-synthèse ci-dessous :

Tableau n°1 : Synthèse du budget des ressources 2012

Comptes	Intitulés	Prévisions 2012(1)	Quotepart des ressources 2012 prévues	Realisations 2012 (3)	Taux de réalisation (4)=(3)/(1) x 100	Quotepart des ressources 2012réalisées (5)
71	PRODUITS FISCAUX	504 676 388 522	44,93%	495 024 074 817	98,09%	49,47%
72	PRODUITS NON FISCAUX	37 695 308 792	3,36%	37 719 986 615	100,07%	3,77%
74	PRODUITS FINANCIERS	0	0,00%	470 727 939		0,05%
78	PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 615 000 000	3,53%	20 192 393 203	50,97%	2,02%
76	EXONERATIONS	18 000 000 000	1,60%	52 765 435 418	293,14%	5,27%
	TOTAL RESSOURCES INTERIEURES	595 986 697 314	53,42%	606 172 617 992	101,03%	60,58%
73	TOTAL DONS OU RESSOURCES EXTERIEURES	523 235 563 873	46,58%	394 412 897 263	75,38%	39,42%
	TOTAL RESSOURCES	1 123 222 261 187	100,00%	1 000 585 515 255	89,08%	100,00%

Source : LF et PLR 2012

A la lecture du tableau ci-dessus, il se dégage que les ressources réalisées en 2012 représentent 89,08% des prévisions. Ces ressources sont constituées de:

- Les produits fiscaux	: 495 024 074 817 FBU
- Les produits non fiscaux	: 37 719 986 615 FBU
- Les produits exceptionnels	: 20 192 393 203 FBU
- Les Dons	: 394 412 897 263 FBU
- Les exonérations	: 52 765 435 418 FBU

- Les produits financiers : 470 727 939 FBU

Il s'avère aussi que le budget 2012 a été financé par les ressources intérieures à raison de 606 172 617 992 FBU¹⁵ et par les ressources extérieures (les dons) à hauteur de 394 412 897 263 BU, soit respectivement 60,58% et 39,42% du budget total des ressources.

L'analyse du PLR 2012 en son article premier révèle ce qui suit :

1° Au niveau des produits fiscaux, le montant de 522 676 388 522 FBU renseigné dans la colonne des prévisions intègre les prévisions des exonérations alors que ce n'est pas le cas pour le montant (495 024 074 817 FBU) indiqué dans colonne des réalisations. Celui-ci n'est pas non plus exact s'il est comparé au total de ses composantes. L'écart est dû au fait que le montant de 2000 du compte « 712 Taxes sur les salaires et la main-d'œuvre » de la BGC n'est repris nulle part dans le détail du tableau de l'article 1. Le montant de 33 300 de la composante 718 « autres recettes » n'est repris nulle part parmi les réalisations des produits fiscaux.

2° Le total des éléments renseigné dans la sous rubrique. « Impôt intérieur sur les biens et services » de la rubrique « Produits fiscaux donne 279 109 013 534 et non les 279 032 377 858 renseignés dans la colonne des réalisations du PLR, d'où une différence de 76 635 676 qui constitue un double enregistrement. En effet la lecture de la BGC permet de constater qu'il est déjà intégré dans les réalisations des « Taxes sur les véhicules et embarcations à moteur » (2 831 619 948).

3° Au niveau des produits non fiscaux, le total des éléments composant la sous rubrique « loyers » donne 15 304 883 879 et non 15 309 883 879 renseignés comme réalisations des loyers. D'où un écart de 5 000 000 dû au fait que la BGC renseigne pour le compte « 7 213 loyer » un montant de 4 035 059 671 et non les 4 030 059 671 repris comme réalisations des loyers (sous-rubrique « revenu de la propriété du PLR »).

4° Le total au niveau des produits exceptionnels donne 19 894 376 022 et non 20 192 393 203 renseignés comme réalisations dans le tableau de l'article 1 du PLR ; d'où un écart de - 298 017 181 dû à l'omission des composantes suivantes :

- Reliquat frais de mission / provision : 228 963 563
- Autres : 69 053 618

¹⁵ Y compris les exonérations

La Cour constate que le tableau de l'article premier du PLR 2012 contient des erreurs et omissions, ce qui fait que le total des éléments de ressources ne donne pas le total des ressources (1 000 585 515 255 FBU) renseigné au niveau de cet l'article.

La Cour des Comptes recommande de redresser les anomalies relevées au niveau de l'article premier du PLR 2012.

II.2 Des produits fiscaux (compte 71)

Les produits fiscaux prévus au cours de l'exercice 2012 totalisent un montant de 522 676 388 522 FBU (y compris les exonérations). Elles ont été réalisées à hauteur de 547 789 510 235 FBU, soit un taux de 104,8%. En intégrant pas les exonérations, les produits fiscaux ont été réalisés à 87,7%.

Le tableau suivant montre en détail les différentes répartitions de ces produits fiscaux.

Tableau n° 1 : Etat de réalisation des produits fiscaux (compte71)

No Compte	Intitulé	Prévision 2012	Réalisation 2012	Taux de réalisation(%)
711	Impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	170 515 596 600	162 684 253 870	95,41
712	Taxes sur les salaires et la main-d'œuvre		2 000	
714	Impôts intérieurs sur les biens et services	284 737 969 287	279 032 377 858	98,00
715	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	49422822635	53307407789	107,86
718	Autres recettes fiscales		33 300	
	Recettes fiscales hors exonérations	504 676 388 522	495 024 074 817	98,09
76	Impôts et taxes exonérés	18 000 000 000	52 765 435 418	293,14
	Total	522676388522	547789510235	104,80

Source : LF et PLR 2012

Au regard de ce tableau, l'on constate que les réalisations des recettes ont dépassé les prévisions d'un montant de 25 113 121 713 FBU, soit un taux de dépassement de 4,8%.

Il se remarque aussi une nette augmentation en terme nominal entre les réalisations des recettes de 2011(480 206 571 120 FBU)¹⁶ et celles de 2012(547 789 510 235 FBU)¹⁷, soit un taux de variation de 14,1%.

¹⁶ Exonérations y comprises

Les recettes fiscales réalisées hors exonérations s'élèvent à 495 024 074 817 FBU contre 504 676 388 522 FBU prévues dans la loi des finances 2012, soit un taux de réalisation de 98,1%

Les recettes des impôts et taxes exonérées sont réalisées à hauteur de 52 765 435 418 FBU contre une prévision de 18 000 000 000 FBU, soit un taux de réalisation de 293,1%.

Le rapprochement des données fournies par l'OBR et celles de la Balance Générale des Comptes sur certains types de recettes révèle des discordances tel que le montre le tableau suivant :

Tableau n° 2 : Comparaison des données de l'OBR et celles de la BGC 2012 sur certains types de recettes

No Compte	Intitulé	Rapport OBR	BGC 2012	Ecart
711	Impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	155 909 160 978	162 684 253 870	+6 775 093 592
714	Impôts intérieurs sur les biens et services	286 195 940 171	279 032 377 858	-7 163 562 313
715	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	49 655 127 268	53 307 407 798	+3 652 280 521

Source : Rapport de l'OBR 2012 et PLR (BGC 2012)

Exception faite pour « Impôts intérieurs sur les biens et services » le sous-compte 714 qui a un montant inférieur, les autres sous-comptes présentent des montants de la BGC supérieurs aux montants du rapport de l'OBR.

La Cour constate qu'il y a une discordance entre les données fournies par l'OBR et celles puisées dans le PLR 2012(BGC).

La Cour recommande qu'il ait une concordance entre les données des différents rapports.

Evolution des produits fiscaux

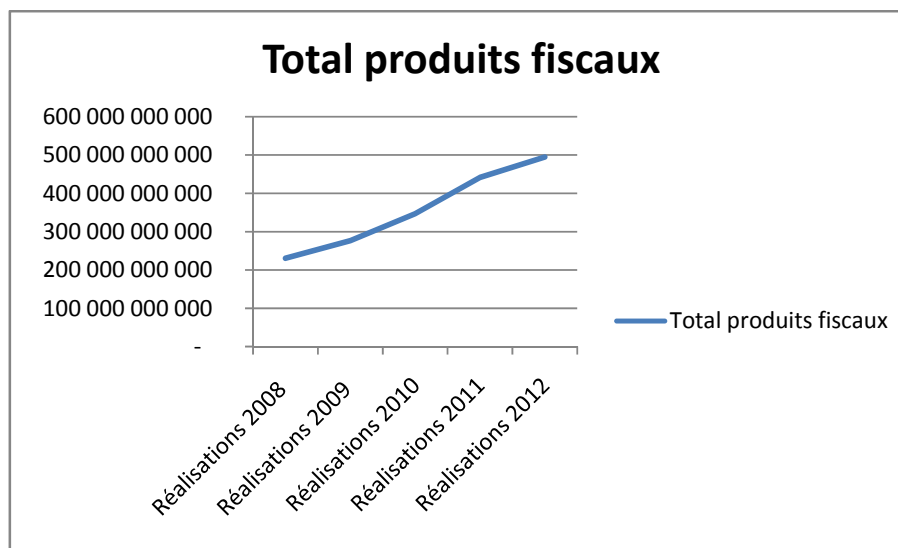
¹⁷ Exonérations y comprises

Tableau n° 3 : Evolution des produits fiscaux

Comptes	Intitulés	Réalisations 2008	Réalisations 2009	Réalisations 2010	Réalisations 2011	Réalisations 2012
711	Impôts sur le revenu ,les bénéfices et les gains en capital	73 341 838 757	84 699 824 671	112 825 000 000	124 510 000 000	162 684 253 870
712	Taxes sur les salaires et la main d'oeuvre					2 000
714	Impôts sur les biens et services	116 528 470 748	147 351 005 691	194 624 000 000	248 528 000 000	279 032 377 858
715	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	40 797 870 784	44 515 973 587	39 475 222 738	68 652 074 561	53 307 407 789
718	Autres recettes fiscales					33 300
71	Total produits fiscaux	230 668 180 289	276 566 803 949	346 923 553 952	441 689 607 957	495 024 074 817

Source : Rapports de la Cour de 2008 à 2011 et PLR 2012

Les réalisations des produits fiscaux ont connu une augmentation sur toute la période (2008 à 2012)

Graphique n° 1: Evolution des réalisations des produits fiscaux

D'après le graphique ci-dessus, les produits fiscaux ont connu une évolution ascendante continue de l'année 2008 à l'année 2012.

1. De l'impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (Compte 711)

L'impôt sur les revenus est constitué par l'impôt sur les revenus des personnes physiques, l'impôt sur les revenus des personnes morales ainsi que l'impôt sur les revenus non ventilables.

Le tableau ci-dessous montre les réalisations des différentes composantes des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital.

Tableau n° 4 : Réalisations des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital

N° Cpte	Intitulé	Prévision 2012	Réalisation 2012	Taux de réalisation(%)
7111	Personnes physiques	70 150 321 874	77 816 461 221	110,93
7112	Personnes morales	98 901 163 172	84 293 622 328	85,23
7113	Non ventilables	1 464 111 554	529 170 321	36,14
	Total	170 515 596 600	162 639 253 870	95,38

Source : LF et PLR 2012.

De ce tableau, il se dégage qu'à l'exception des impôts sur le revenu non ventilables qui ont été réalisés avec un taux de 36,14%, les autres composantes des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital ont marqué des taux de réalisation importants.

Cette rubrique a connu en général une augmentation comparativement aux réalisations de l'exercice 2011(124 509 738 100 FBU) ; soit un accroissement de +30,6%.

2. Des impôts sur les biens et services (Compte 714)

Les impôts sur les biens et services sont constituées des impôts généraux sur les biens et services, les droits d'accises, les taxes sur l'utilisation de biens ou d'exercice d'activités ainsi que les divers autres impôts et taxes sur les biens et services.

Le tableau ci-dessous présente les réalisations en impôts et taxes sur les biens et services au cours de l'exercice 2012.

Tableau n° 5 : Impôts sur les biens et les services

N° Cpte	Intitulé	Prévisions 2012	Réalisations 2012	Taux de réalisation(%)
7141	Impôts généraux sur les biens et services	178 926 473 112	195 105 955 008	109,04
7142	Accises	102 921 432 478	80 016 909 059	77,75
7144	Taxes sur l'utilisation des biens ou l'exercice d'activités	1 993 267 324	2 831 619 948	142,06
7148	Autres impôts sur biens et services	896 796 373	1 077 893 843	120,19
	Total	284 737 969 287	279 032 377 858	98,00

Source : LF et PLR2012

La rubrique des impôts sur les biens et services a connu un taux de réalisation de 98% mais il faut remarquer qu'à l'intérieur de cette rubrique nous enregistrons des taux de réalisation au-delà des prévisions. Il s'agit de Taxes sur l'utilisation de biens ou l'exercice d'activités (142%), des autres impôts sur les biens et services (120%) ainsi que des impôts généraux sur les biens et services (109%).

2. 1. Des impôts généraux sur les biens et les services (Compte 7141)

Les impôts généraux sur les biens et services comprennent la taxe de transaction-TVA à l'importation, la taxe sur le chiffre d'affaire des entreprises hôtelières et touristiques, ainsi que les diverses autres taxes assimilées. Le tableau ci-après retrace les réalisations par rapport aux prévisions.

Tableau n° 6: Réalisations des impôts généraux sur les biens et services

N° Cpte	Intitulé	Prévisions 2012	Réalisations 2012	Taux de réalisation(%)
71411	Taxe de transaction-TVA à l'importation	183 388 887 903	94 144 047 443	51,34
71412	TVA intérieure		98 310 386 980	
71413	Taxe sur le chiffre d'affaire des entreprises touristiques et hôtelières	737 585 209	36 004	0,00
71418	Autres		2 651 484 581	
	Total	184 126 473 112	195 105 955 008	105,96

Source : LF et PLR 2012

De ce tableau, il se remarque qu'il y a absence des prévisions pour la TVA intérieure et autres impôts généraux sur les biens et services alors que les recettes encaissées pour ces deux rubriques représentent une part importante.

IL convient de remarquer également que les réalisations des taxes sur le chiffre d'affaire des entreprises touristiques et hôtelières sont nulles (0%).

2.2. Des accises (Compte 7142)

Les recettes des accises proviennent généralement des taxes sur la consommation du tabac, des bières et limonades, du sucre, des poissons vendus, du carburant et celles provenant de la consommation des vins et des spiritueux.

Le tableau ci-dessous donne le détail des recettes perçues au cours de l'exercice 2012.

Tableau n° 7: Recettes des droits d'accises

N° Cpte	Intitulé	Prévisions 2012	Réalisations 2012	Taux de réalisation(%)
71421	Taxe de consommation sur le tabac	5 955 213 762	4 368 192 655	73,4
71422	Taxe de consommation sur la bière et limonade	72 474 718 244	51 417 042 416	70,9
71423	Taxe de consommation sur le sucre	10 773 849 912	16 064 677 138	149,1%
71424	Taxe sur le poisson vendu	1 790 508	756 577 100	42254,9
71425	Taxe de consommation sur les GSM	3 150 000 000		0,0
71426	Taxe de consommation sur le carburant	5 085 860 052	3 209 843 074	63,1
71427	Taxe de consommation sur les vins et les spiritueux	280 000 000		0,0
71428	Autres		4 019 907 407	
71429	Remboursements et dégrèvements		180 669 269	
	Total	97 721 432 478	80 016 909 059	81,9

Source : LF et PLR 2012

Les recettes des accises sont réalisées à hauteur de 80 016 909 059 FBU, soit un taux de 81,9%.

Les recettes encaissées pour la rubrique «Taxe sur le poisson vendu » attire l'attention de la Cour si l'on analyse le taux de réalisation par rapport aux prévisions (42254,9%). Pourtant, les recettes collectées sur cette rubrique par l'OBR totalisent un montant de 1 259 500 FBU, soit un taux de réalisation de 70,3%.

Une autre rubrique qui enregistre des recettes importantes est la taxe de consommation sur le sucre avec un taux de 149,1%.

Les réalisations au niveau de la taxe de consommation sur les GSM et de la taxe de consommation sur les vins et les spiritueux sont nulles. Pourtant, en analysant les recettes collectées par l'OBR, le montant réalisé pour « Remboursements et dégrèvements » (compte 71429) a été collecté sur la rubrique « TC vins et spiritueux » (180 669 269 FBU) dans le rapport financier 2012 de l'OBR.

2. 3. Des taxes sur la permission d'utilisation de biens ou l'exercice d'activités (Compte 7144)

Le niveau de réalisations des taxes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercice d'activités est présenté dans le tableau suivant :

Tableau n° 8: Taxes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercice d'activités

Comptes	Intitulés	Prévisions 2012	Réalisations 2012	Taux de réalisation (%)
7144100	Taxe sur les véhicules et embarcations à moteur	1 847 547 505	635 619 300	34,4
7144110	Permis de conduire	55 795 690	88 101 084	157,9
7144180	Autres	776 742 955	769 337 231	99,0
7144181	Autres (dont renouvellement plaque)	1 015 008 860	1 261 926 657	124,3
71442	Autres taxes	145 719 819	76 635 676	52,6
7144210	Permis de pêche	1 668 624	533050	31,9
7144220	Permis de port d'armes		16 828 224	
7144230	Permis de coupe de bois	19 851 088	4 790 919	24,1
7144240	Taxe d'abattage des animaux	62 264 459	32 751 200	52,6
7144250	Permis de travail	61 932 648	21 689 728	35,0
7144280	Autres permis		42 555	
	Total	1 993 267 324	2 831 619 948	142,1

Source : LF et PLR 2012.

Les recettes encaissées sur permis d'utilisation des biens ou d'exercice d'activités s'élèvent à

2 831 619 948FBU, soit un taux de réalisation de **142,1%**. Signalons que certaines rubriques n'ont pas atteint les prévisions. C'est notamment le cas de la taxe sur les véhicules et embarcations à moteur(**34,4%**), Permis de coupe de bois (**24,1%** , permis de pêche (**31,9%**)et permis de travail (**35,0%**).

3. Des taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales (Compte715)

Cette catégorie d'impôts et taxes comprend les droits de douane et autres droits d'importation, les taxes à l'exportation ainsi que les divers autres impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales.

Le tableau qui suit retrace les réalisations au cours de l'exercice 2012 :

Tableau n° 9: Taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales

N° Cpte	Intitulé	Prévisions 2012	Réalisations 2012	Taux de réalisation (%)
7151	Droits de douanes et autres droits d'importation	43 894 654 226	47 209 209 960	107,6
7152	Taxes à l'exportation		166 962 648	
7153	Compensation COMESA			
7158	Autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	5 528 168 409	5 931 235 181	107,3
	Total	49 422 822 635	53 307 407 789	107,9

Source : LF et PLR 2012.

Les recettes collectées au niveau des taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales totalisent un montant de 53 307 407 789 FBU, soit un taux de 107,9%.

La Cour constate que les taxes à l'exportation n'ont pas été prévues dans la loi des finances 2012 alors qu'elles présentent des réalisations.

Le tableau qui suit retrace les réalisations des droits de douane et autres droits d'importation :

Tableau n° 10: Des droits de douane et autres droits d'importation

N° compte	Intitulés	Prévisions 2012	Réalisations 2012	Taux de réalisation(%)
7151100	Droits de douane à l'importation	30 466 473 824	32 582 977 868	106,94
7151200	Taxes sur les carburants (affectée au Fonds Routier National)	7 005 600 531	10 335 586 106	147,53
7151201	Taxes sur les carburants (affectée au Fonds Stock stratégique Carburant)	1 476 373 116	776 131 768	52,57
7151202	Taxes sur les carburants (Fonds social)	1 973 849 172		0
7151300	Taxe forfaitaire	2 357 583	3 195 318	135,53
7151400	Droits d'accises sur les véhicules usagers	2 970 000 000		0
7151800	Autres		3 511 318 900	
	Total	43 894 654 226	47 209 209 960	107,55

Source : LF et PLR 2012

Les taxes sur les carburants (Fonds social) et les droits d'accises sur les véhicules usagers n'ont pas été réalisés. Pourtant un montant de 1 973 849 172 FBU et de 2 970 000 000 FBU avaient été prévus à cet effet. Pour 2012, le Fonds stock stratégique a été constitué à hauteur de 52,57% pendant que le Fonds routier national a connu un dépassement de 47,5%.

4. Des exonérations (Compte 76)

1° Des réalisations des exonérations

Selon la loi de finances 2012, les prévisions des recettes en exonérations s'élèvent à 18 000 000 000 FBU et elles ont été réalisées à hauteur de 52 765 435 418 FBU, soit un taux de 293,14%.

La Cour constate que sur une prévision de 18 000 000 000 FBU, les recettes en exonération se sont élevées à 52 765 435 418 FBU, soit un dépassement de 34 765 435 418, représentant 193,1%. Il convient de noter qu'en 2011, cette rubrique était en dépassement de 18 511 379 344 (92,6%).

II.3. Des recettes non fiscales (Compte 72)

Les recettes non fiscales sont principalement constituées des revenus de la propriété ; des ventes de biens et de services ; des droits administratifs ; des amendes et pénalités ainsi que des autres produits non fiscaux non connus d'avance (nca).

II.3.1. Des réalisations des recettes non fiscales

Au cours de l'exercice 2012, les recettes non fiscales ont été prévues pour un montant de 37 695 308 792 et réalisées à hauteur de 37 719 986 615, soit 100%. Le tableau ci-dessous présente les recettes non fiscales comme suit :

Tableau n° 11: Recettes non fiscales en FBU

Comptes	Intitulés	Prévision 2011	Réalisation 2011	Taux de réalisation
721	Revenus de la propriété	21 171 650 629	15 309 883 879	72,31%
722	Vente de biens et de services	748 058 745	2 155 703 985	288,17%
723	Droits administratifs	14 358 207 774	18 402 486 487	128,17%
724	Amendes, pénalités et confiscations	919 950 480	1 851 912 264	201,31%
	Produits divers non identifiés	497 441 164	0	0,00%
	Total	37 695 308 792	37 719 986 615	100,07%

Source : LFR 2012, PLR et BGC 2012.

Les prévisions pour ces recettes non fiscales ont été réalisées à 100%. Cela est surtout dû aux recettes provenant des ventes de biens et de services (288,17%) ; des amendes, pénalités et confiscation (201,31%) alors que les produits divers non identifiés quant à eux, prévus pour 497 441 164 n'ont connu aucune réalisation.

II.3.2. De l'évolution des recettes non fiscales

Comparées aux recettes antérieures, les recettes non fiscales pour l'exercice 2012 présentent une augmentation comme le montrent le tableau et le graphique suivants.

Tableau n° 12: Evolution des recettes non fiscales

Comptes		Réalisations 2008	Réalisations 2009	Réalisations 2010	Réalisation 2011	Réalisations 2012	Variation de 2012/2011
721	Revenus de la propriété	16 463 486 743	14 356 817 413	11 146 649 883	18 378 395 695	15 309 883 879	-16,7%
722	Vente de biens et de services		3 384 100	595 545 577	1 107 460 390	2 155 703 985	94,7%
723	Droits administratifs	2 771 328 879	3 329 950 893	17 437 766 278	12 195 242 726	18 402 486 487	50,9%
724	Amendes, pénalités et confiscations	550 862 253	456 177 499	437 699 560	579 229 211	1 851 912 264	219,7%
	Produits divers non identifiés	9 223 602 812	5 183 121 073		0	0	0,0%
74	Produits financiers			1 019 269 608		0	0,0%
Total		28 793 597 840	23 329 450 978	30 636 930 906	32 260 328 022	37 719 986 615	16,9%
			-18,98%	31,32%	5,30%	16,92%	

Source : Rapports de la Cour de 2008 à 2011 et PLR 2012

Au cours des cinq dernières années, les recettes non fiscales sont passées de 28 793 597 840 en 2008 à 37 719 986 615 FBU en 2012. Les recettes de cette rubrique affichent une évolution positive 16,92 % d'une année à l'autre, un taux de croissance légèrement inférieur à 17,8% de la projection de la lettre de cadrage budgétaire pour la période 2012-2014.

II.3.1.Des revenus de la propriété (Compte 721)

Les recettes dites « revenus de la propriété » sont constituées de dividendes, des prélèvements sur les excédents des quasi-sociétés ainsi que des loyers.

Pour l'année 2012, les revenus de la propriété étaient prévus pour 21 171 650 629 FBU et ont été encaissés à hauteur de 15 309 883 879, ce qui représente un taux de réalisation de 72,31%.

Contrairement à l'exercice précédent (18 378 395 695), les réalisations pour ce type de recette ont diminué de 3 073 511 816 (-16,7%).

Les réalisations des revenus de la propriété se présentent comme suit :

Tableau n° 13: Recettes des revenus de la propriété

Comptes	Intitulés	Prévisions 2012(FBU)	Réalisations 2012(FBU)	Taux de réalisation (%)
7211	Dividendes	14 041 184 549	11 253 390 008	80%
7212	Prélèvements sur les excédents des quasi- sociétés	3 402 913 771	21 434 200	1%
7213	Loyers	3 727 552 309	4 035 059 671	108,25%
	Total	21 171 650 629	15 309 883 879	72,31%

Source : PLR 2012

Les recettes des revenus de la propriété pour l'exercice 2012 proviennent principalement des dividendes (11 253 390 008 FBU) et des loyers (4 035 059 671FBU). Ces derniers ont été réalisés au-delà des prévisions. Quant aux prélèvements sur les quasi-sociétés, leurs réalisations sont très faibles (21 434 200 FBU) par rapport aux prévisions de (3 402 913 771 FBU), soit un taux de réalisation de 1%.

La Cour constate que les prélèvements sur les quasi-sociétés ont été très faibles (21 434 200) au regard du montant prévu (3 402 913 771 FBU), soit un taux de 1%.

II.3.1.1.De la situation des dividendes payés à l'Etat (Compte 7211)

Les dividendes payés à l'Etat pour l'exercice 2012 ont été de 11 253 390 008 FBU sur une prévision de 14 041 184 549 FBU.

Le tableau suivant détaille la provenance de ces dividendes :

Tableau n° 14: Des dividendes payés à l'Etat

Comptes	Intitulés	Prévisions 2012(FBU) (I)	Réalisations 2012(FBU) (II)	Taux de réalisation (%)
72112	Dividendes des autres entreprises financières	168 308 536	1 448 736 245	861%
72113	Dividendes des entreprises non financières	13 872 876 013	9 804 653 763	71%
Total		14 041 184 549	11 253 390 008	80%

Source : LF et PLR 2012.

Les dividendes attendus par l'Etat ont été réalisés à 80%. Ils proviennent des autres entreprises financières réalisés de loin supérieures aux prévisions (861%) et des entreprises non financières réalisés à 71%.

II.3.1.2.Loyers payés à l'Etat (Compte 7213)

Les recettes provenant des loyers encaissés par l'Etat totalisent, au cours de l'exercice 2012, un montant de 4 035 059 671FBU sur les prévisions de 3 727 552 309.

Le tableau ci-dessous présente la situation des loyers payés à l'Etat comme suit :

Tableau n° 15: Des loyers payés à l'Etat

N°Cpte	Intitulés	Prévisions 2012 (FBU)	Réalisations 2012 (FBU)	Taux de réalisation
72131	Location terrains	57 706 768	38 724 736	67,11%
72132	Revenus et redevance des carrières	731 901 333	1 460 224 905	199,51%
72133	Redevances domaniales	2 937 944 208	2 536 110 030	86,32%
	Total	3 727 552 309	4 035 059 671	108,25%

Source : LF et PLR 2012.

Ces recettes proviennent de la location des terrains, des revenus et redevances des carrières ainsi que des redevances domaniales. Comparées aux prévisions, ces recettes ont connu un taux de réalisation de 108,25% résultant d'une réalisation au-delà des prévisions relatives aux revenus et redevances des carrières (199,51%).

II.3.2. Recettes sur les ventes de biens et services

Les recettes encaissées sur les ventes de biens et services ont totalisé un montant de 2 155 703 985 sur les prévisions de 748 058 745, soit un taux de réalisation de 120,20%.

Le tableau suivant indique les composantes de ces recettes.

Tableau n° 16: Des réalisations des recettes sur ventes de biens et services

N° Cpte	Intitulés	Prévisions 2012(FBU)	Réalisations 2012 (FBU)	Taux de réalisation
7221	Location d'immeubles	21 395 959	101 203 203	473,00%
7222	Ventes de matériel et meubles réformés	76 318 214	311 834 125	408,60%
7223	Ventes d'imprimés et de documentation	623 509 719	665 634 152	106,76%
7224	Vente du Bulletin Officiel du Burundi	0	757 470 913	-
7225	Prestations des services de santé	22 823 134	317 074 592	1389,27%
7226	Prestations des services vétérinaires	4 011 719	2 487 000	61,99%
	Total	748 058 745	2 155 703 985	288 ,17%

Source : PLR 2012.

Les recettes provenant des ventes de biens et services ont en général été réalisées à plus de 100%. Seule la rubrique des prestations des services vétérinaires n'a pas atteint ce seuil. Signalons que la rubrique de vente du Bulletin Officiel du Burundi a connu des réalisations à hauteur de 757 470 913 sans être prévues pour cet exercice.

II.3.3.Des droits administratifs (Compte 723)

Les droits administratifs s'élèvent à 23 321 170 553 FBU sur les prévisions de 14 358 207 774 FBU, soit un taux de réalisation de 162%.

Le tableau ci-après indique les composantes des droits administratifs.

Tableau n° 17: Recettes des droits administratifs

N° Cpte	Intitulés	Prévisions 2012 (FBU)	Réalisations 2012(FBU)	Taux de réalisation
7231	Droits de visas, passeports et séjours	3 466 721 733	8 464 764 574	244,00%
7232	Droits et permis sur l'exercice d'activités	1 631 310 545	2 459 342 033	151,00%
7233	Divers droits et redevances	9 260 175 496	12 397 063 946	134,00%
	Total	14 358 207 774	23 321 170 553	162,00%

Source : Budget, PLR et BGC 2012.

Les composantes des droits administratifs sont les droits de visa, passeports et séjours ; droits et permis sur l'exercice d'activité et divers droits et redevances.

En général, les recettes des droits administratifs ont été réalisées à hauteur de 162%.

Par rapport à l'exercice passé, ces recettes ont fortement augmenté passant de 12 195 242 726 FBU en 2011 à 23 321 170 553 FBU en 2012 soit une variation de 11 125 927 827 FBU (91,2%).

II.3.4.Des amendes et pénalités (Compte 724)

Les recettes au titre des amendes et pénalités ont été budgétisés à 919 950 480 et réalisés à hauteur de 1 851 912 264, soit un taux de réalisation de 201,31%.

Le tableau ci-dessous détaille les différents types de recettes sur les amendes et pénalités.

Tableau n° 18: Recettes des amendes et pénalités

N°Cpte	Intitulés	Prévisions 2012 (FBU)	Réalisations 2012 (FBU)	Taux de réalisation
724100	Infractions à la réglementation routière	420 833 563	630 056 910	149,72%
724200	Infractions à la réglementation commerciale	2 853 366	9 752 326	341,78%
724300	Amendes judiciaires	85 008 875	30 362 915	35,72%
724800	Autres	411 254 676	1 181 740 113	287,35%
	TOTAL	919 950 480	1 851 912 264	201,31%

Source : LF et PLR 2012.

Au regard de ce tableau, les recettes des amendes et pénalités proviennent des infractions à la réglementation routière, des infractions à la réglementation commerciale, des amendes judiciaires et autres. Le constat est que la rubrique « autre » a connu un taux d'exécution élevé (287,35%).

II.3. Rapprochement des données de l'OBR et celles du Ministère des Finances pour les recettes non fiscales

Il s'agit de comparer les données puisées dans les rapports de l'OBR et celles du PLR (BGC).

Tableau n° 19: Comparaison des données des rapports de l'OBR et la BGC pour les recettes non fiscales

N° Comptes	Intitulés	OBR	BGC 2012	Ecart
7210	Revenu de la propriété	14 686 808 580	15 309 883 879	623 075 299
72110	Dividendes	10 706 894 507	11 253 390 008	546 495 501
7212	Prélèvement sur les excédents des quasi-sociétés	0	21 434 200	21 434 200
7213	Loyers	3 979 914 073	4 035 059 671	55 145 598
722	Ventes de biens et de services	978 076 830	2 155 703 985	1 177 627 155
723	Revenus administratifs	18 085 667 232	18 402 486 487	316 819 255
7231	Droits de visa, passeports et séjours	3 066 668 202		-3 066 668 202
7232	Droits et permis sur l'exercice d'activité	1 298 868 377	2 459 342 033	1 160 473 656
7233	Divers droits et redevances	13 720 130 653	12 397 063 946	-1 323 066 707
724	Amendes, Pénalités	751 920 616	1 851 912 264	1 099 991 648
728	Autres produits non fiscaux nca	345 543 243	0	-345 543 243
	TOTAL	34 848 016 501	37 719 986 615	2 871 970 114

Source : Rapport financier au 31/12/2012 de l'OBR et BGC 2012

A l'analyse de ce tableau, on remarque une discordance entre les données de l'OBR au 31/12/2012 et de la BGC 2012. L'écart entre les données de l'OBR et du Ministère des Finances pour les recettes non fiscales est de 2 871 970 114.

II.4. Des dons (compte n°73)

L'Etat attendait de ses donateurs extérieurs pour l'exercice 2012 des dons équivalant à 523 235 563 873 FBU. Ce montant est constitué des dons budgétaires et des dons en capital, respectivement à hauteur de 111 300 000 000 FBU et 411 935 563 873 FBU. Les développements qui suivent permettent de constater dans quelle mesure les partenaires au développement du Pays ont honoré leurs engagements.

II.4.1 Apports de dons

Le tableau ci-dessous donne une vue synoptique de ces contributions des donateurs au budget de l'Etat.

Tableau n° 20: Réalisations des recettes totales de dons

Comptes	Intitulé	Prévisions 2012	Réalisations 2012	Taux de Réalisation 2012
7310000	Dons courants	111 300 000 000	119 724 344 508	107,57%
732000	Dons en capital	411 935 563 873	274 688 552 755	66,68%
730000	Total des recettes de dons	523 235 563 873	394 412 897 263	75,38%

Source : LF et PLR 2012

Le tableau ci-dessus montre que les réalisations de dons pour 2012 qui avaient été budgétisés pour un montant de 523 235 563 873 FBU ont été réalisées à hauteur de 394 412 897 263 FBU, soit 75,38% des prévisions.

Ils sont constitués des dons budgétaires qui ont été réalisés à hauteur de 119 724 344 508 FBU, sur des prévisions de 111 300 000 000 FBU, soit 107,57% ainsi que de dons en capital réalisés à hauteur de 274 688 552 755 FBU sur des prévisions de 411 935 563 873 FBU, soit 66,68% .

II.4.2. Des recettes de dons par origine

Les dons réalisés au cours de l'exercice 2012 se présentent comme le montre le tableau ci-après :

Tableau n° 21: Dons selon la provenance

Comptes	Dons	Prévisions 2012	Réalisations 2012	Taux de Réalisation 2012
7310000	Dons courants	111 300 000 000	119 724 344 508	107,57%
7311000	Des donateurs bilatéraux	13 791 714 290	1 680 498 385	12,18%
7312000	Des organisations internationales	97 508 285 710	118 043 846 123	121,06%
7320000	Dons en capital	411 935 563 873	274 688 552 755	66,68%
7321000	Des donateurs bilatéraux	128 690 129 655	104 126 897 298	80,91%
7322000	Des organisations internationales	283 245 434 218	170 561 655 457	60,22%
7300000	Total des recettes de dons	523 235 563 873	394 412 897 263	75,38%

Source : LF et PLR 2012

Ce tableau montre les différentes sources de provenance des fonds qui ont alimenté le budget des dons.

Ainsi, il s'avère que pour les deux catégories de dons, les apports en dons proviennent des donateurs bilatéraux et des donateurs multilatéraux.

L'analyse du même tableau montre aussi que les performances enregistrées pour les dons courants à hauteur de 119 724 344 508 FBU, soit 107,57% des prévisions, proviennent des performances des dons reçus des organisations internationales réalisés à hauteur de 118 043 846 123 FBU, soit 121,06% des prévisions.

Le tableau indique également que les dons en capital (274 688 552 755 FBU) sont constitués des dons reçus des aides bilatérales réalisés à hauteur de 104 126 897 298 FBU sur des prévisions de 128 690 129 655 FBU, soit 80,91% des prévisions ainsi que des dons reçus des organisations internationales réalisés à hauteur de 170 561 655 457 FBU sur des prévisions de 283 245 434 218 FBU, soit 60,22% des prévisions.

Il est à souligner que le Comité National de Coordination des Aides que la Cour des Comptes a approchée a fourni des informations différentes sur les apports en dons (courants et en Capital). Les données recueillies auprès de cette structure sont mises en parallèle avec celles de la LF et du PLR 2012 dans le tableau ci-après :

Tableau n° 22: Rapprochement des prévisions et des réalisations de dons selon le PLR et le CNCA

Comptes	Intitulé	Prévisions 2012(LF)	Réalisations 2012(PLR)	Prévisions 2012 (CNCA)	Réalisations 2012 (CNCA)
7310000	Dons courants	111 300 000 000	119 724 344 508	60 288 503 262	87 459 962 015
732000	Dons en capital	411 935 563 873	274 688 552 755	533 493 345 506	466 877 977 148
7300000	TOTAL DONNS	523 235 563 873	394 412 897 263	593 781 848 768	554 337 939 162

Source : LF et PLR 2012 et Base de données AMP (CNCA)

Le tableau ci-dessous montre que les données de la LF et du PLR d'une part et celles du CNCA d'autre part sont différentes aussi bien dans les prévisions que dans les réalisations. En effet, alors que les dons attendus dans le budget révisé étaient de 523 235 563 873 FBU, le CNCA quant à lui attendait 593 781 848 768 FBU. Aussi, selon le PLR 2012, l'Etat du Burundi a bénéficié en 2012 des dons de 394 412 897 263 FBU mais selon le CNCA, ces dons sont chiffrés à 554 337 939 162 FBU.

Le rapprochement des données du Ministère des Finances et celles du CNCA sur les dons révèle des discordances énormes. Pendant que le CNCA renseigne les prévisions des dons de 593 781 848 768 FBU, le Ministère des Finances prévoyait un montant de 523 235 563 873 FBU. De même, pendant que le CNCA renseigne des réalisations des dons de 554 337 939 162 FBU le Ministère des Finances renseigne un montant de 394 412 897 263 FBU.

La Cour recommande la collaboration entre les services du Ministère des Finances et ceux du CNCA dans l'optique de produire des données concordantes et harmonisées sur les dons.

II.4.3. Evolution des apports en dons

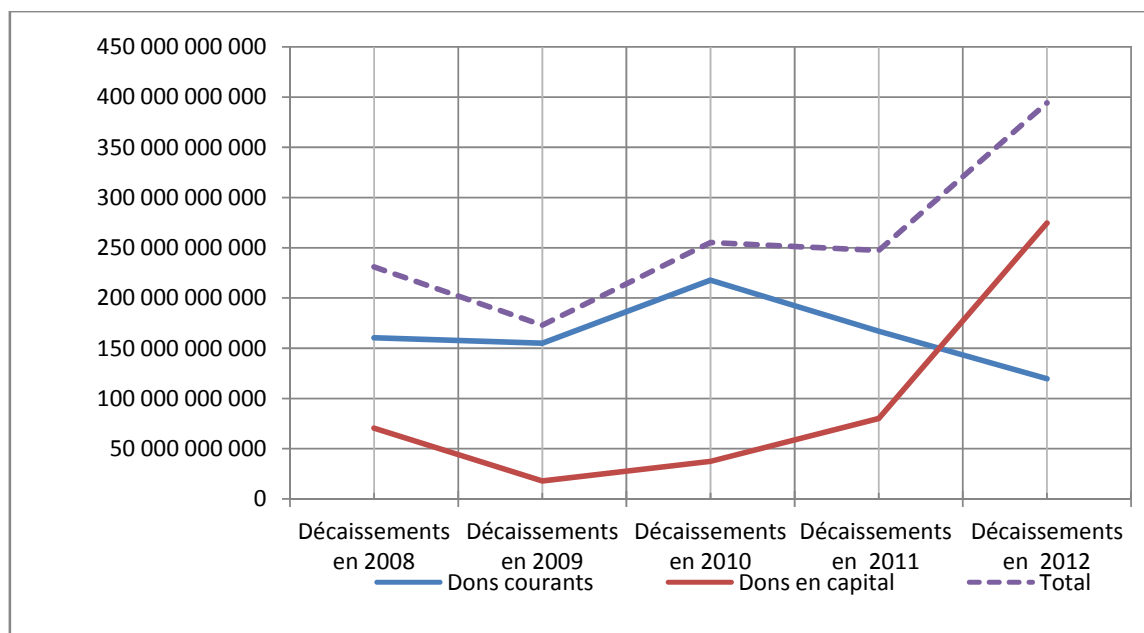
Le tableau ci-dessous présente les apports en dons des pays et des organisations internationales au cours des cinq dernières années (2008 à 2012).

Tableau n° 23: Evolution des recettes des dons de 2008 à 2012

Dons	Décaissements en 2008	Décaissements en 2009	Décaissements en 2010	Décaissements en 2011	Décaissements en 2012
Dons courants	160 476 080 003	155 048 933 674	217 824 442 768	167 112 138 119	119 724 344 508
Dons en capital	70 615 172 362	17 996 950 794	37 463 492 144	80 198 249 734	274 688 552 755
Total	231 091 252 365	173 045 884 468	255 287 934 912	247 310 387 853	394 412 897 263
Taux de variation		-25,12%	47,53%	-3,12%	59,48%

Source : rapport de contrôle de l'exécution du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2011 et PLR 2012

Graphique n°2: Evolution des recettes de dons de 2008 à 2012



Il ressort du tableau et du graphique ci-dessus que les recettes des dons connaissent une évolution en dents de scie entre 2008 et 2012

Les recettes des dons en 2012 s'élèvent à 394 412 897 263 FBU contre 247 310 387 853 FBU en 2011, soit une augmentation de 59,48%.

Par rapport à 2011, les dons courants ont diminué de 47 387 793 611FBU (- 28,35%) pendant que les dons en capital ont augmenté de 194 490 303 021FBU (242,5%).

II.5. Des produits financiers(74)

Quoiqu'aucun apport n'ait été prévu au budget de 2012 au titre de recettes financières, cette rubrique a enregistré quelques réalisations comme le montre le tableau ci-après.

Tableau n° 24: Des produits financiers

COMPTE	INTITULE	PREVISIONS 2012	REALISATIONS 2012
7412000	Intérêts sur prêts et avances directs		938 213
7440000	Gains de change		468 972 931
7480000	Autres produits financiers		816 795
7400000	Produits financiers		470 727 939

Sources : LF et PLR 2012

II.6. Des produits exceptionnels (compte 78)

Sous cette rubrique, l'Etat prévoyait de collecter un montant de 39 615 000 000FBU mais comme le montre le tableau ci-après, les produits exceptionnels ont été réalisés à hauteur de 20 192 393203 FBU, soit un taux de réalisation de 50,97%.

Tableau n° 25: Des produits exceptionnels

N° COMPTE	INTITULE	PREVISIONS 2012	REALISATIONS 2012	TAUX DE REALISATION
7810000	Cessions d'actifs immobilisés		3 389 924 670	-
7820000	Produits de la liquidation des entreprises publiques	200 000 000	55 000 000	27,50
7830000	Produits de la privatisation des entreprises publiques	13 200 000 000	4 467 183 955	33,84
7840000	AMISOM	26 000 000 000	11 600 610 000	44,62
7850000	Reliquat frais de mission et provision	-	228 963 563	-
7860000	Remboursement de fonds détournés ou indûment perçus	215 000 000	381 657 397	177,52
7880000	Autres	-	69 053 618	
780000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 615 000 000	20 192 393 203	50,97

Source : LF et PLR 2012

Il ressort de ce tableau que l'ensemble des produits exceptionnels ont connu un faible taux de réalisation de 50,97% résultant des faibles taux d'exécution au niveau des

rubriques : Produits de la liquidation des entreprises publiques(27,50%) , Produits de la privatisation des entreprises publiques(33,84%) et AMISOM(44,62%) contrebalancés par la réalisation des cessions d'actifs immobilisés (3 389 924 670 FBU) et autres produits exceptionnels (69 053 618 FBU) qui n'étaient pas inscrits au budget.

III. DES CHARGES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2012.

Selon l'article 3 du PLR, «les charges du Budget Général de l'Etat révisé pour l'exercice 2012 ont été de 1 081 477 347 466 FBU », soit une réalisation de 90,36 par rapport aux prévisions (1 196 794 876 927 FBU). Elles représentent 31% du PIB nominal de 2012 (3493,2 milliards FBU). Par rapport à l'exercice 2011, elles ont augmenté de 234 948 092 654 FBU, soit un accroissement de 21,73%. Elles se répartissent en dépenses courantes pour 716 788 273 647 FBU (66,3%) et en dépenses en capital et prêts nets pour 424 236 297 967 FBU (39,2%).

III.1. Aperçu général sur l'exécution des charges du budget général de l'Etat, exercice 2012.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu général de l'exécution du budget 2012.

Tableau n° 26: Aperçu général de l'exécution des charges du budget général de l'Etat pour l'exercice 2012 (en millions de Fbu)

Types de dépenses	Prévisions 2012	Réalisations 2012	Taux de réalisation 2012 en %	Réalisations 2011
Dépenses courantes	617 284	716 788	116,12	633 658
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	565 677	657 241	116,19	572 941
Salaires	288 640	288 857	100,08	297 545
Autres biens et services	96 059	104 644	108,94	99 198
Arriérés sur le secteur public et privé	0	0		0
Contributions aux organismes internationaux	4 755	4 904	103,13	18 032
Transferts aux ménages	34 716	36 643	105,55	31 518
Subsides et subventions	119 536	121 992	102,05	90 178
Imprévus	3 971	0	0,00	0
Exonérations	18 000	100 201	556,67	36 827
Charges financières	43 208	43 179	99,93	45 653
Versement d'intérêts	43 208	43 179	99,93	40 191
Versements d'intérêts extérieurs	13 797	9 260	67,12	16 956
Versements d'intérêts intérieurs	29 411	24 192	82,25	23 235
Autres charges financières	0	9 657	-	5 462
Perte de change	0	9 657	-	5 249
Autres charges financières	0	0	0,00	213
Dépenses des fonds	8 400	16 368	194,86	14 708

Fonds routier national	8 400	10 128	120,57	10 936
Fonds stocks stratégiques	0	0	-	0
Fonds stock stratégique carburant	0		-	0
Fonds social carburant	0	0	-	0
Fonds lutte contre la fraude	0	296	-	0
Fonds TVA	0	5 869		3 773
Dépenses en capital et prêts nets	579 459	424 236	73,21	212 872
Dépenses en capital	580 459	426 726	73,52	212 872
Dépenses en capital sur budget national	107 087	86 293	80,58	106 835
Paiement d'arriérés sur budget national			-	0
Tirages sur dette directe	61 436	64 965	105,74	25 839
Dons en capital	411 936	275 367	66,85	80 198
Prêts nets du Trésor	-1 000	-2 490	249,00	0
Tirages sur prêts rétrocedés	0	0	-	0
Recouvrements des prêts rétrocedés	-1 000	2 490	-249,00	0
Total des dépenses	1 196 743	1 081 477	90,37	846 529

Source : Projet de loi de règlement 2012, loi de finances 2012 et PLR 2011

Le tableau montre que l'ensemble des prévisions des dépenses courantes a connu un dépassement de 16,12%. Tous les postes des dépenses courantes ont été réalisés avec dépassement, à l'exception des versements d'intérêts (99,93%). Les dépassements les plus marqués sont ceux des dépenses d'exonérations (456,67%) et des dépenses des fonds (94,86%). A l'inverse, les prévisions des dépenses en capital n'ont été réalisées qu'à 73,52% et celles des dépenses en capital sur dons à 66,85%.

III.2. Part des différents types de dépenses dans les dépenses totales du budget général de l'Etat.

Le tableau ci-dessous présente la part des différents types de dépenses

Tableau n° 27: Part des différents types de dépenses dans les dépenses totales du budget général de l'Etat.

Types de dépenses	Prévisions	Part en %	Réalisations	Part en %
DEPENSES COURANTES	617 452	51,6	716 788	66,3
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	565 845	47,3	657 241	60,8
Salaires	288 654	24,1	288 857	26,7
Autres biens et services	96 091	8,0	104 644	9,7
Arriérés sur le secteur public et privé	0	0,0	0	0,0
Contributions aux organismes internationaux	4 755	0,4	4 904	0,5
Transferts aux ménages	34 716	2,9	36 643	3,4
Subsides et subventions	119 859	10,0	121 992	11,3
Imprévus	3 770	0,3	0	0,0
Exonérations	18 000	1,5	100 201	9,3
Charges financières	43 208	3,6	43 179	4,0
Versements d'intérêts	43 208	3,6	33 452	3,1
Versements d'intérêts extérieurs	13 797	1,2	9 260	0,9
Versements d'intérêts intérieurs	29 411	2,5	24 192	2,2
Autres charges financières	0	0,0	9 657	0,9
Autres charges financières perte de change	0	0,0	9 657	0,9
Autres charges financières	0	0,0	0	0,0
Dépenses des fonds	8 400	0,7	16 368	1,5
Fonds routier national	8 400	0,7	10 128	0,9
Fonds stocks stratégiques	0	0,0	0	0,0
Fonds stock stratégique carburant	0	0,0	0	0,0
Fonds social carburant	0	0,0	0	0,0
Fonds lutte contre la fraude	0	0,0	296	0,0
Fonds TVA	0	0,0	5 869	0,5
DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS	579 343	48,4	424 236	39,2
Dépenses en capital	580 343	48,5	426 726	39,5
Dépenses en capital sur budget national	106 971	8,9	86 293	8,0
Paiement d'arriérés sur budget national	0	0,0	0	0,0
Tirages sur dette directe	61 436	5,1	64 965	6,0
Dons en capital	411 936	34,4	275 367	25,5
Prêts nets du Trésor	-1 000	-0,1	-2 490	-0,2
Tirages sur prêts rétrocedés	0	0,0	0	0,0
Recouvrements des prêts rétrocedés	-1 000	-0,1	2 490	0,2
Total des dépenses	1 196 795	100,0	1 081 477	100,0

Source : PLR 2012

Les charges totales du budget général de l'Etat pour l'exercice 2012 comprennent les dépenses courantes pour 66,3% et les dépenses en capital et prêts nets pour 39,2%, dont 34,4% pour les dépenses sur dons en capital. Les salaires s'accaparent 26,7% du budget total et 40% des dépenses courantes. Ils représentent 8% du PIB. Quant aux transferts aux ménages, ils prennent 25,5% dont 9,3% pour les exonérations. Les exonérations en dépenses représentent 2,9% du PIB.

Par rapport aux prévisions, la part des dépenses courantes réalisées a passée de 51,6% à 66,3%, celle des dépenses en capital de 48,5% à 39,5%, celle des salaires de 24,1% à 26,7%, celle des transferts aux ménages de 15,4% à 24% et celle des exonérations de 1,5% à 9,3%.

La Cour constate que la somme de la part des dépenses courantes et celle des dépenses en capital et prêts nets dépasse 100% (105,5%). Cela est dû aux erreurs d'addition que contient le tableau des charges du Budget Général de l'Etat révisé (article 3 du PLR 2012).

En effet, la vérification des totaux et des sous-totaux dudit tableau aboutit aux résultats suivants :

Tableau n° 28: Vérification des totaux et sous-totaux du tableau des charges (en milliers de FBU)

Nature de dépenses	Totaux indiqués dans le tableau du PLR : A	Totaux calculés par la Cour : B	Différence entre A et B (A-B)
Dépenses courantes	716 788 275	716 642 793	145 482
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	657 241 050	657 241 050	0
Versements d'intérêts	43 179 068	43 109 401	69 667
Dépenses des fonds	16 368 157	16 292 342	75 815
Dépenses en capital et prêts nets	424 236 298	424 134 374	101 924
Dépenses en capital	426 726 246	426 624 322	101 924
Prêts nets du Trésor	-2 489 948	-2 489 948	0
Total	1 081 477 347	1 140 777 167	247 406

Source : PLR 2012

La Cour recommande de corriger les erreurs constatées dans le tableau de l'article 3 du PLR.

III.3. Evolution des charges du budget de 2008 à 2012 (aux prix courants ; en millions)

Tableau n° 29: Evolution des charges du budget de 2008 à 2012 (aux prix courants ; en millions)

Types de dépenses	Années				
	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses courantes	454 378	483 266	541 786	633 658	716 788
<i>Accroissement des dépenses courantes</i>		6%	12%	17%	13%
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	380 320	437 289	495 513	572 941	657 241
Salaires	157 616	183 915	233 930	297 545	288 856
Autres biens et services	101 384	107 227	105 725	99 198	104 644
Arriérés sur le secteur public et privé	4 322	0	0	0	0
Contributions aux organismes internationaux	3 011	6 539	10 903	18 032	4 904
Transferts aux ménages	27 032	44 474	32 654	31 518	36 643
Subsides et subventions	41 393	50 531	96 991	90 178	121 992
Imprévus	0	0	0	0	0
Exonérations	45 604	45 604	15 310	36 827	100 201
Charges financières	26 947	37 406	36 783	45 653	43 179
Versements d'intérêts	26 947	37 406	36 783	40 191	33 452
Versements d'intérêts extérieurs	12 125	11 460	10 538	16 956	9 260
Versements d'intérêts intérieurs	14 822	25 946	26 245	23 235	24 192
Autres charges financières	0	0	0	5 462	9 657
Perte de change	0	0	0	5 249	9 657
Autres charges financières	0	0	0	213	0
Dépenses des fonds	6 313	8 571	9 491	14 708	16 368
Fonds routier national	6 313	7 210	8 042	10 936	10 128
Fonds stocks stratégiques	0	0	0	0	0
Fonds stock stratégique carburant	0	0	0	0	0
Fonds social carburant	0	0	0	0	0
Fonds lutte contre la fraude	0	0	0	0	296
Fonds TVA	0	1 362	1 449 231	3 773	5 869
Dépenses en capital et prêts nets	125 847	93 944	153 293	212 872	424 236
<i>Accroissement des dépenses en capital et prêts nets</i>		-25%	63%	39%	99%
Dépenses en capital	126 700	95 061	157 270	212 872	426 726
Dépenses en capital sur budget national	44 553	59 468	76 899	106 835	86 293
Paiement d'arriérés sur budget national	-60	0	0	0	0
Tirages sur dette directe	11 416	16 596	42 907	25 839	64 965
Dons en capital	70 791	18 996	37 464	80 198	275 367
Prêts nets du Trésor	854	1 117	3 976	0	-2 490
Tirages sur prêts rétrocédés	0	0	0	0	0
Recouvrements des prêts rétrocédés	-854	-1 117	-3 976	0	2 490
Total des dépenses	585 070	577 210	695 079	846 529	1 081 477

Source : Rapports de la Cour des comptes sur l'exécution des budgets 2008, 2009, 2010, 2011, et 2012.

Le tableau ci-dessus montre une augmentation annuelle de 2010 à 2012, tant pour les dépenses courantes que pour les dépenses en capital et prêts nets. Cette augmentation annuelle est plus lente pour les dépenses courantes que pour les dépenses en capital et prêts nets. En effet, Le taux de progression est de 12% en 2010, 17% en 2011 et 13% en 2012 pour les dépenses courantes, contre 63% en 2010, 39% en 2011 et 99% en 2012 pour les dépenses en capital et prêts nets. Cependant, le taux de progression des dépenses courantes a fortement chuté en 2012, passant de 17% en 2011 à 13% en 2012, tandis que celui des dépenses en capital et prêts nets passait de 39% à 99% pour la même période. En outre, le rapport dépenses courantes/dépenses en capital et prêts nets est passé de 2,98 en 2011 à 1,69 en 2012.

Le comportement des dépenses courantes et des dépenses en capital observé pour l'exercice 2012, traduit les efforts poursuivis par le Gouvernement visant à contenir la progression des dépenses de fonctionnement pour libérer les marges budgétaires pour financer les investissements, conformément aux orientations budgétaires du cadrage budgétaire 2012-2014.

III.5. De l'exécution du budget des immobilisations

III.5.1. De la structure des comptes d'Immobilisations selon la Classification économique

Le compte est composé d'immobilisations incorporelles (20), d'Immobilisations corporelles (21), des Stocks (22), d'Immobilisations corporelles en cours (23), des participations au capital (26), des ressources transférées aux projets sur financement (27). Ces comptes d'immobilisations ont été dotés d'un crédit d'un montant de 106 698 831 182 FBU réparti comme suit :

Tableau n° 30: Répartition du crédit accordé aux comptes d'immobilisations

N° de compte	Intitulé du compte	Crédit (A)	Engagement (B)	Liquidation (C)	Ordonnancement (D)	Paiement(E)	B/A en %	E/A en %
201	Frais d'études, de recherche et de développement	3 255 950 870	2 620 862 055	2 609 518 523	2 455 349 941	2 456 126 504	80	75,5
20	Total immobilisations incorporelles	3 255 950 870	2 620 862 055	2 609 518 523	2 455 349 941	2 456 126 504	80	75,4
211	Terrains, gisements et autres actifs naturels	11 533 914 576	9 725 956 299	8 639 554 012	8 051 149 713	8 051 149 713	84	69,8
212	Constructions	38 658 754 648	35 161 532 208	33 197 614 734	32 727 832 700	32 540 184 696	91	84,2
213	Infrastructures	20 610 395 000	14 712 204 545	14 697 755 976	14 697 755 976	15 093 058 520	71	73,2
214	Matériel, Machines et Equipements	16 023 067 609	14 209 300 658	12 583 626 407	12 559 230 138	12 535 484 679	89	78,2

21	Total immobilisations corporelles	86 826 131 833	73 808 993 710	69 118 551 129	68 035 968 527	68 219 877 608	85	78,6
221	Stocks stratégiques	1 162 461 502	953 216 460	939 700 000	939 700 000	939 700 000	82	80,8
22	Total stocks	1 162 461 502	953 216 460	939 700 000	939 700 000	939 700 000	82	80,8
231	Immobilisations corporelles en cours	102 693 280	101 923 200	101 923 200	101 923 200	101 923 200	99	99,3
23	Total immobilisations corporelles en cours	102 693 280	101 923 200	101 923 200	101 923 200	101 923 200	99	99,3
251	Prêts r�troced�s							
25	Total pr�ts r�troced�s							
261	Participations au capital	2 821 044 661	2 009 237 133	2 009 237 133	2 009 237 133	2 034 963 512	71	72,1
268	Autres titres et participations	50 000 000	41 754 132	41 754 132	41 754 132	41 754 132	84	83,5
26	Total participations au capital	2 871 044 661	2 050 991 265	2 050 991 265	2 050 991 265	2 076 717 644	71	72,3
271	Contrepartie nationale	12 480 549 036	11 577 613 005	11 574 226 354	11 567 574 720	11 566 474 729	93	92,7
27	Total ressources transf�r�es aux projets sur Financement	12 480 549 036	11 577 613 005	11 574 226 354	11 567 574 720	11 566 474 729	93	92,7
	TOTAL IMMOBILISATIONS	106 698 831 182	91 113 599 695	86 394 910 471	85 151 507 653	85 360 819 685	85	80,0

Source : PLR 2012, Classification Economique de l'Ex cution des d penses

Selon le Projet de Loi de R glement du Budget G n ral de l'Etat pour l'exercice 2012, les r alisations du cr dit accord  aux Comptes d'Immobilisations ont totalis  un montant de 85 360 819 685 FBU¹⁸ contre les pr visions d'un montant de 106 698 831 182 FBU, soit un taux de r alisation de 80%. Dans l'ensemble, le budget allou    l'investissement n'a pas  t  consomm  en totalit  ce qui a un impact n gatif sur l'ex cution des programmes de d veloppement national et de lutte contre la pauvret  dans notre pays.

¹⁸ Montant des investissements r alis s sur le budget national   travers les minist res et institutions.

Tableau n° 31: Mouvements des immobilisations selon la Balance Générale des comptes

N° de compte	Intitulé du compte	Balance d'entrée		Mouvements de la période		Soldes au 31/12/2012	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
201	Frais d'études, de recherche et de développement	1 741 976 196	0	2 609 518 523	0	4 351 494 719	
20	Total immobilisations incorporelles	1 741 976 196	0	2 609 518 523	0	4 351 494 719	
211	Terrains, gisements et autres actifs naturels	14 546 408 135	0	8 639 554 012	0	23 185 962 147	
212	Constructions	120 745 585 717	0	33 197 614 734	0	153 943 200 451	
213	Infrastructures	57 989 626 390	0	14 697 755 976	0	72 687 382 366	
214	Matériel, Machines et Equipements	41 823 556 049	0	12 583 626 407	0	54 407 182 456	
21	Total immobilisations corporelles	235 105 176 291	0	69 118 551 129	0	304 223 727 420	
221	Stocks stratégiques	0	0	939 700 000	0	939 700 000	
22	Total stocks	0	0	939 700 000	0	939 700 000	
231	Immobilisations corporelles en cours	1 776 832	0	101 923 200	0	103 700 032	
23	Total immobilisations corporelles en cours	1 776 832	0	101 923 200	0	103 700 032	
251	Prêts rétrocédés	13 464 252 309	0	0	2 489 948 186	10 974 304 123	
25	Total prêts rétrocédés	13 464 252 309	0	0	2 489 948 186	10 974 304 123	
261	Participations au capital	5 494 471 433	0	2 009 237 133	0	7 503 708 566	
268	Autres titres et participations	97 460 398	0	41 754 132	0	139 214 530	
26	Total participations au capital	5 591 931 831	0	2 050 991 265	0	7 642 923 096	
271	Contrepartie nationale	35 056 412 369	0	11 574 226 354	0	46 630 638 723	
272	Tirages sur emprunts	96 757 698 600	0	64 964 645 359	0	161 722 343 959	
273	Tirages sur dons	207 604 944 814	0	275 366 690 323	0	482 971 635 137	
27	Total ressources transférées aux projets sur Financement	339 419 055 783	0	351 905 562 036	0	691 324 617 819	
	TOTAL IMMOBILISATIONS	595 324 169 242	0	426 726 246 153	2 489 948 186	1 019 560 467 209	

Source : Balance Générale des Comptes 2012

L'analyse de ce tableau ci-dessus fournit les informations suivantes :

- les acquisitions nettes de l'Etat au cours de l'exercice 2012 ont une valeur totale d'un montant de 424 236 297 987 FBU¹⁹ en faisant la différence entre le montant des mouvements débit (426 726 246 153 FBU et des mouvements crédit 2 489 948 186 FBU) ;
- le compte des immobilisations affiche un montant net de 424 236 297 987 FBU représentant les acquisitions de l'Etat pour l'exercice 2012 contre 213 965 176 551 FBU en 2011, soit une augmentation d'un montant de 210 271 121 436 FBU représentant 49,6%. Cette augmentation résulte surtout d'un sous compte d'Immobilisation (**compte 27 : ressources transférées aux projets sur Financement, sous compte 2730 «tirages sur dons»**) ayant passé du simple à plus du triple, soit un montant de 81 291 754 716 FBU en 2011 à un montant de 275 366 690 323 FBU en 2012;
- à la clôture de l'exercice sous examen de 2012, les immobilisations de l'Etat ont une valeur globale d'un montant de 1 019 560 467 209 FBU compte tenu d'un montant de 595 324 169 242 FBU du solde débiteur de l'exercice précédent.

III.5.2. De la répartition des dépenses d'investissement par Institutions et Ministères

Au titre de la gestion budgétaire 2012, les dépenses d'Investissement réalisées par Institution et /ou Ministère se présentent comme suit :

Tableau n° 32: Répartition des dépenses d'investissement par Institutions et Ministères

Institution ou Ministère	Crédit (A)	Engagements(B)	Liquidations	Ordonnancements ©	Paiements(D)	Taux(%) (D/A)
Présidence de la République	2 612 490 000	2 293 865 722	2 285 933 644	2 285 933 644	2 286 146 878	87,5
Première vice-présidence	62 724 900	62 339 400	62 339 400	62 339 400	62 339 400	99,4
Deuxième Vice-présidence	16 660 000	12 876 160	12 754 030	11 426 530	11 426 530	68,6
Parlement	97 650 000	81 944 788	77 121 188	77 121 188	77 121 188	79
Sénat	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	100
Ministère de l'intérieur	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000	100
Ministère du développement Communal	6 400 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000	6 400 000 000	100
Ministère de la sécurité Publique	2 082 500 000	2 082 500 000	2 082 500 000	2 082 500 000	2 055 995 929	98,7
Ministère des relations extérieures et de la coopération Internationale	336 374 526	336 373 942	336 373 942	336 373 942	338 219 792	100,5

¹⁹ Montant des investissements financés par les ressources nationales et extérieures

Ministère de la défense Nationale et des anciens combattants	4 299 521 965	4 334 536 553	4 334 536 553	3 903 890 519	3 630 373 636	84,4
Ministère des Finances et de la Planification du développement économique	6 949 747 788	5 079 237 464	5 079 237 464	5 079 237 464	5 104 963 843	73,5
Ministère de la justice et Garde des sceaux	2 400 061 493	2 370 432 571	2 369 187 671	2 369 187 671	2 368 087 671	98,7
Ministère de la Télécommunication, de l'information, de la communication et des relations avec le Parlement	138 322 176	62 014 006	62 014 006	62 014 006	62 014 006	44,8
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale	9 580 500	9 104 400	9 104 400	9 104 400	9 104 400	95,0
Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine	9 000 000	8 905 472	8 905 472	8 905 472	8 905 472	98,9
TOTAL SERVICES GENERAUX	25 554 633 348	23 274 130 478	23 260 007 770	22 828 034 236	22 554 698 475	88
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique	544 202 025	521 876 933	521 876 933	521 876 933	521 901 933	95,9
Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'Alphabétisation	3 064 722 143	2 093 258 310	2 072 993 264	2 072 993 264	2 072 993 264	67,6
Ministère de la santé Publique et de la Lutte contre le Sida	6 144 158 703	5 727 111 835	5 566 326 930	5 566 326 930	5 566 316 930	90,6
Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la personne humaine et du genre	1 558 327 784	1 556 032 407	1 554 689 507	1 542 717 507	1 542 717 507	99
Ministère de la jeunesse, des Sports et de la Culture	60 210 265	60 210 265	60 210 265	60 210 265	60 210 265	100
TOTAL SERVICES SOCIAUX	11 371 620 920	9 958 489 750	9 776 096 899	9 764 124 899	9 764 139 899	86
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	32 917 823 573	29 042 852 541	24 560 240 802	23 916 965 262	23 996 714 527	72,9

Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme	604 000 000	348 972 717	348 972 717	348 972 717	348 972 717	57,8
Ministère de l'Energie et des Mines	23 544 100 000	17 748 331 148	17 748 331 148	17 704 474 404	18 101 011 478	76,9
Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme	5 924 154 860	4 007 674 024	4 005 891 322	4 003 878 160	4 003 878 160	67,6
Ministère des transports, des Travaux Publics et de l'Equipement	6 782 498 481	6 733 149 037	6 695 369 813	6 585 057 975	6 591 404 159	97,2
TOTAL SERVICES ECONOMIQUES	69 772 676 914	57 880 979 467	53 358 805 802	52 559 348 518	53 041 981 041	76
TOTAL GENERAL	106 698 831 182	91 113 599 695	86 394 910 471	85 151 507 653	85 360 819 685	80,0

Source : Calculs de la Cour sur base de la classification administrative de l'exécution des dépenses (annexe du PLR)

Les réalisations au titre de dépenses d'Investissement dans les différents Ministères et Institutions totalisent un montant de 85 360 819 685 FBU sur des crédits accordés de 106 698 831 182 FBU, soit un taux de réalisation de 80%.

Au regard des crédits accordés, certains Ministères ou Institutions ont réalisé de faibles performances. Il s'agit notamment de la Deuxième Vice-présidence (68,6%), Ministère de la Télécommunication, de l'information, de la communication et des relations avec le Parlement (44,8%), Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'Alphabétisation (67,6%), Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme (57,8%), Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme (67,6%).

Dans l'ensemble, les services économiques ont enregistré un faible taux de réalisation par rapport aux services généraux et des services sociaux étant donné que les services économiques affichent un taux de réalisation de 76% contre 88% des services généraux et 86% des services sociaux.

La Cour constate que le budget alloué à l'Investissement pour certains Ministères et Institutions accuse un faible taux d'exécution. Il s'agit de la Deuxième Vice-présidence (68,6%), Ministère de la Télécommunication, de l'information, de la communication et des relations avec le Parlement (44,8%), Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'Alphabétisation (67,6%), Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme (57,8%), Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme (67,6%).

La cour recommande aux différents Ministères et Institutions de faire diligence pour réaliser l'investissement prévu.

III.5.3. Evolution des dépenses d'Investissement pour les Ministères et Institutions de 2008 à 2012.

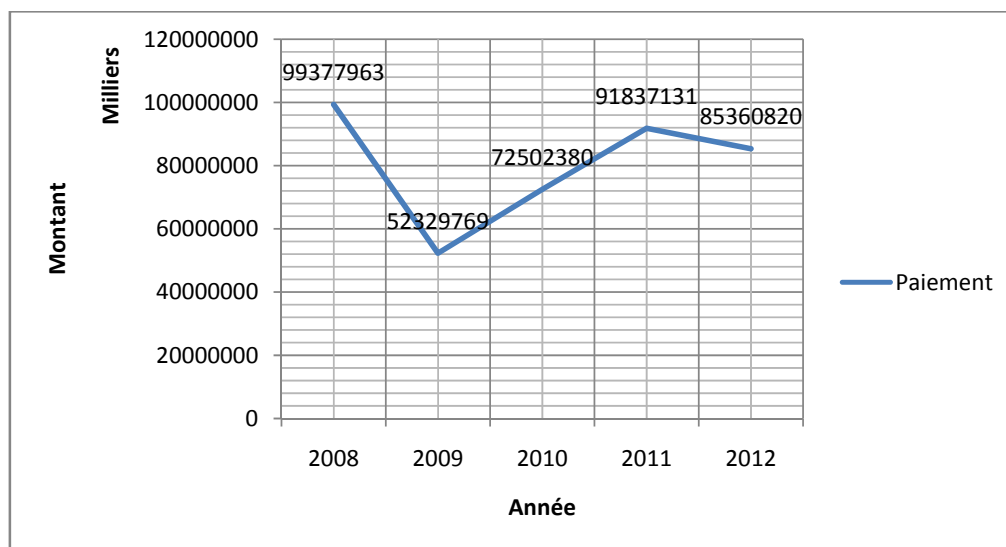
Tableau n° 33: Evolution des dépenses d'Investissement pour les Ministères et Institutions de 2008 à 2012.

Exercices	2008	2009	2010	2011	2012
Crédit	106 317 815 735	81 633 499 767	107 193 174 393	124 586 412 333	106 698 831 182
Paiement	99 377 962 802	52 329 768 795	72 502 380 314	91 837 131 079	85 360 819 685
Taux %	93,5	64,10	67,6	92,3	80,0

Source : Rapports de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat pour les exercices 2008, 2009, 2010, 2011 et PLR 2012

Le graphique ci-dessous indique l'évolution de l'exécution des dépenses d'investissement au cours des cinq exercices (2008, 2009, 2010, 2011 et 2012)

Graphique n°3: Evolution des réalisations des dépenses d'investissement



Le tableau ainsi que le graphique ci-dessus montrent que les réalisations des dépenses d'investissement ont connu une évolution positive de 2009 à 2011 d'une part et une évolution négative de 2008 à 2009 et de 2011 à 2012 d'autre part.

III .6. De la passation des marchés publics en2012

Les marchés publics attribués au cours de l'exercice 2012 sont constitués par les marchés de fournitures, les marchés de travaux ainsi que les marchés des services.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépenses de chaque type de marchés passés au cours de l'exercice 2012.

Tableau n° 34: Dépenses des marchés passés au cours de l'exercice 2012

	Mode de passation			TOTAL	Part en %
	Gré-à-gré	Consultation restreinte	Ouvert		
Nature de marchés	Montant	Montant	Montant		
Fournitures	22 148 647 368	13 209 515 716	146 761 935 597	182 120 098 681	52,94
Travaux	2 528 680 936	2 076 006 291	139 681 315 739	144 286 002 966	41,94
Services	851 019 076	0	16 775 306 870	17 626 325 946	5,12
TOTAL	25 528 347 380	15 285 522 007	303 218 558 206	344 032 427 593	100
Part en %	7,42	4,44	88,14	100	

Source : Rapport de la DNCMP

Au regard de ce tableau, le montant total des marchés attribués par la DNCMP au cours de l'exercice 2012 est de 344 032 427 593 FBU réparti de la manière suivante :

- les marchés de Fournitures pour un montant de 182 120 098 681 FBU, soit un taux de 52,94% ;
- les marchés de travaux pour un montant de 144 286 002 966 FBU, soit un taux de 41,94% ;
- les marchés des services pour un montant de 17 626 325 946 FBU, soit un taux de 5,12%.
- Le montant des marchés de gré-à-gré représente 7,42% contre 4,44% de consultation restreinte et 88,14% de marchés ouverts.

III.7. Des rémunérations des salariés (exercice 2012)

Le budget général de l'Etat, exercice 2012, estimait à 286 602 623 574 FBU le montant alloué aux rémunérations des salariés.

Le tableau suivant nous présente l'état d'exécution par rapport aux prévisions.

Tableau n° 35: Rémunération des salariés

61	Rémunérations des salariés	Crédits	Engagements	Réalisations	Taux %
611	Rémunérations des sous-statuts	200 758 920 639	197 988 138 816	181 457 469 427	90,4%
612	Rémunération des sous-contrats	52 693 478 885	51 317 562 972	75 118 326 416	142,6%
613	Vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels	1 749 723 620	1 585 305 517	1 585 305 517	90,6%
614	Indemnités particulières-Pouvoirs publics	7 195 359 401	7 195 359 401	7 195 359 401	100,0%
615	Primes et indemnités diverses	434 348 000	371 165 656	355 757 656	81,9%
616	Contributions sociales	23 770 793 029	23 706 210 941	23 144 358 587	97,4%
	Total rémunérations des salariés	286 602 623 574	282 163 743 303	288 856 577 004	100,8%

Source : Classifications économiques de l'exécution des dépenses et BGC (Annexes du PLR 2012)

Selon le tableau ci-dessus, l'exécution a porté à 288 856 577 004 FBU les réalisations des rémunérations des salariés, soit un dépassement de 2 253 953 430 FBU représentant 0,8%.

Aussi, les salaires occupent une place importante dans les dépenses totales du pays, soit 26,7% des réalisations des dépenses et elles représentent 8,3% du PIB réel de 2012 selon les données de la BRB sur le PIB; un pourcentage qui est inférieur aux prévisions de la lettre de cadrage budgétaire (11% du PIB).

Analyse de l'évolution des salaires de 2008 à 2012

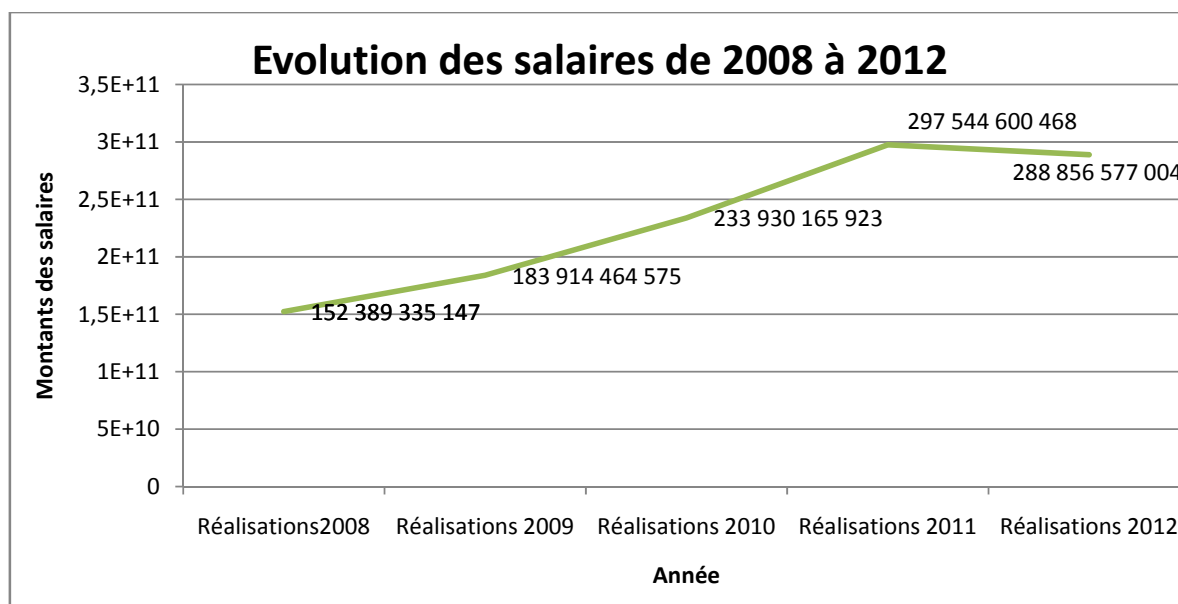
Le tableau ci-dessous met en évidence l'évolution des salaires sur une période de 5 ans.

Tableau n° 36: Evolution des rémunérations de salariés

N° Compte	Libellé	Réalisations 2008	Réalisations 2009	Réalisations 2010	Réalisations 2011	Réalisations 2012	Variation 2011/2012 en %
611	Rémunérations des S/S	92 925 207 724	109 010 174 002	168 115 079 244	206 719 111 050	181 457 469 427	-12,2%
612	Rémunérations des S/C	35 907 829 099	38 396 494 309	44 321 252 066	59 891 409 012	75 118 326 416	25,4%
613	Vacataires et occasionnels	298 922 000	195 499 000	1 512 982 482	1 586 264 692	1 585 305 517	-0,1%
614	Indemnités particulières-pouvoirs publics	4 036 690 240	3 644 602 535	9 352 034 158	6 031 195 588	7 195 359 401	19,3%
615	Primes et indemnités diverses	11 202 356 707	23 787 485 201	128 713 600	162 248 575	355 757 656	119,3%
616	Contributions sociales	8 018 329 377	8 880 209 528	10 500 104 373	23 154 371 551	23 144 358 587	0,0%
	TOTAL	152 389 335 147	183 914 464 575	233 930 165 923	297 544 600 468	288 856 577 004	-2,9%
	Variation %		20,7%	27,2%	27,2%	-2,9%	

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses et BGC 2012

Graphique n°4: Evolution des rémunérations



Le tableau et le graphique de l'évolution des rémunérations de salariés de 2008 à 2012, montrent une évolution progressive des salaires de 2008 à 2011 à l'exception de 2012 qui a connu une diminution par rapport à l'année précédente de 2,9%.

La Cour constate que la masse salariale a une tendance à la hausse sur la période de cinq ans (2008-2012), et cette hausse est plus importante en 2011, ceci à cause du phénomène de la transposition des enseignants.

III.7.1. Des rémunérations des sous-statuts

Les rémunérations des sous-statuts d'un montant de 181 457 469 427 FBU sont constituées des rémunérations de base, des primes de technicités, des primes de rendement, des allocations familiales et des autres rémunérations des sous-statuts composées des transpositions des enseignants.

Le tableau suivant donne les détails du niveau de réalisations tel que renseigné par le PLR et ses annexes.

Tableau n° 37: Rémunération des sous statuts

Cpte	Nature de la dépense	Crédits (FBU)	Engagements (FBU)	Réalisations	Taux d'exécution
6111	Rémunération de base	143 939 609 851	143 070 007 213	126 700 829 634	88,0%
6114	Prime de technicité	51 100 281 193	49 181 391 886	44 199 837 315	86,5%
6114	Prime de rendement	99 188 000	85 825 000	85 825 000	86,5%
6116	Allocations familiales	1 218 038 128	1 249 111 250	1 105 161 956	90,7%
6118	Autres	4 401 803 467	4 401 803 467	9 365 815 522	212,8%
	Total	200 758 920 639	197 988 138 816	181 457 469 427	90,4%

Source : Classification économiques de l'exécution des dépenses et la BGC 2012(annexes au PLR 2012)

Les rémunérations des sous-statuts ont été exécutées à hauteur d'un taux de 90,4%. A part la rubrique autre qui a connu le dépassement des prévisions de 112,8%, les autres rubriques ont été réalisées en dessous de 100%. Le dépassement sur la rubrique « Autre » représente 112,8% parce que sur les crédits de 4 401 803 467 FBU les paiements ont été de 9 365 815 522 FBU²⁰. Signalons que la classification économique et la classification administrative donnent des paiements à hauteur de 4 401 803 467 FBU .

La Cour constate, après analyse des données des différentes sources, que la rubrique « Autres » correspondant à la transposition qui était prévu à 4 401 803 467 FBU a été exécutée à 100% selon la classification administrative, ce montant est discordant avec le montant d'exécution renseigné par la balance générale des comptes qui est de 9 365 815 522 FBU.

La Cour recommande de justifier la différence des réalisations de la rubrique de la transposition se trouvant dans les annexes du PLR (BGC (9 365 815 522 FBU) et Classification économique (4 401 803 467 FBU).

Le Ministre des Finances a répondu en disant que: « il s'agit d'une erreur d'imputation lors de la comptabilisation des autres retenues sur salaires qui étaient imputées à ce compte pour un montant de 4 964 012 055 FBU ».

²⁰ Voir BGC

III.7.2. Des rémunérations des sous-contrats

Les rémunérations des sous-contrats sont constituées des rémunérations de base, des primes de technicité, des primes de logement, des primes de rendement, des allocations familiales et autres.

Le tableau ci-dessous montre les détails des réalisations de ces rubriques.

Tableau n° 38: Rémunération des sous contrats

Compte	Nature de la dépense	Crédits	Engagements	Réalisations	Taux d'exécution
6121	Rémunération de base	44 771 200 627	43 453 087 178	63 610 284 028	142,1%
6124	Prime de technicité	5 957 442 268	5 950 775 761	6 794 560 791	114,1%
6122	Prime de logement			2 363 887 228	
6125	Prime de rendement	495 096 000	485 311 000	485 311 000	98,0%
6126	Allocations familiales	1 398 191 457	1 356 840 500	1 792 734 836	128,2%
6128	Autres	71 548 533	71 548 533	71 548 533	100,0%
	Total	52 693 478 885	51 317 562 972	75 118 326 416	142,6%

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses et la BGC 2012

Les rémunérations des sous-contrats ont connu une réalisation de 75 118 326 416 FBU sur les prévisions de 52 693 478 885 FBU, soit un taux d'exécution de 142,6% avec un dépassement de 22 424 847 531 FBU. Dans les réalisations, la BGC mentionne une nouvelle rubrique de prime de logement d'une valeur de 2 363 887 228 FBU qui n'apparaît pas dans les autres documents comme la classification économique et la classification administrative.

La Cour constate que la BGC fait apparaître une nouvelle rubrique de prime de logement d'un montant de 2 363 887 228 FBU qui n'était pas dans les prévisions et les rapports antérieurs.

La Cour recommande de prendre en considérations les rubriques qui sont en rapport avec la rémunération des sous-contrats.

III.7.3. Des rémunérations des vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels

La rubrique des rémunérations des vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels a été réalisée à hauteur de 1 585 305 517 FBU sur une prévision de 1 749 723 620 FBU, soit un taux de réalisation de 90,6% comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 39: Vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels

Cpte	Bénéficiaires	crédits	Réalisations	Taux %
6131	Rémunération des vacataires	300 000 000	255 963 000	85,3%
6132	Personnels sous contrats spécifiques	1 407 846 120	1 303 245 017	92,6%
6134	Journaliers	41 877 500	26 097 500	62,3%
	Total	1 749 723 620	1 585 305 517	90,6%

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses et la BGC 2012

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution de ces rubriques par rapport aux prévisions budgétaires a atteint 90,6%. Ce taux est dû en grande partie aux faibles réalisations des rémunérations des vacataires et des journaliers.

III.7.4. Des indemnités particulières-pouvoirs publics

La rubrique « indemnités particulières-pouvoirs publics » regroupe les traitements et indemnités du personnel politique, traitement et indemnités de parlementaires, sujétions et autres. Cette rubrique a été exécutée à 100%.

III.7.5. Des primes et indemnités diverses

Les primes et indemnités diverses sont constituées des indemnités de caisse et autres qui ont été réalisées à hauteur de 81,9%. En d'autres termes, sur les prévisions de 434 348 000 FBU les réalisations ont été de 355 757 656 FBU.

III.7.6. Des contributions sociales

Les contributions sociales concernent les contributions sociales des sous statuts et des sous contrats comme l'indique le tableau suivant.

Tableau n° 40: Contributions sociales

Cpte	Nature de l'indemnité	Crédits accordés	Réalisations	Taux d'exécution
6161	Contributions de SS des sous statuts	16 057 831 063	14 197 492 886	88,4%
6162	Contributions de SS des sous contrats	7 712 961 966	8 946 865 701	116,0%
	Total	23 770 793 029	23 144 358 587	97,4%

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses et la BGC 2012

Le tableau ci-dessus montre que le taux de réalisation est de 97,4% si on compare les crédits renseignés dans la classification économique et les réalisations renseignées dans la BGC.

Mais le constat est que les réalisations de la classification économique (20 997 800 050 FBU) sont différentes de celles de la BGC (23 144 358 587 FBU), soit un écart de 2 146 558 537 FBU.

III.7.8. Des impayés de l'Etat vis-à-vis de ses salariés et des tiers

Le tableau ci-dessous présente la situation des impayés de l'Etat vis-à-vis de ses salariés et des tiers.

Tableau n° 41: Impayés de l'Etat vis-à-vis de ses salariés et des tiers

Compte	Libellés	Soldes créditeurs
421	Salaires-pensions et indemnités	830 250 710
422	Retenues pour contributions sociales	4 680 340 185
4221	Mutuelle de la Fonction Publique	297 705 762
4222	Salaires-pensions et indemnités	2 002 520 892
4228	Autres organismes	2 380 113 531
427	Autres retenues sur salaires	522 756 414
	Total	6 033 347 309

Source : Balance Générale des comptes, annexe 3 du PLR 2012

Au regard du tableau ci-dessus, toutes les rubriques des salaires ont connu des arriérés qui totalisent un montant de 6 033 347 309 FBU dont la grande partie revient aux retenues pour contributions sociales pour un montant de 4 680 340 185 FBU.

La Cour constate qu'à la fin de 2012, le montant des impayés des salariés et des retenues pour contribution sociale reste important (6 033 347 309 FBU).

La Cour recommande d'apurer le montant des impayés des salariés et des contributions aux organismes sociaux car ces impayés ont un impact négatif sur la santé financière des ménages et de ces organismes.

Le Ministère des Finances a répondu en disant que: « Après vérification, il a remarqué que ce montant représente les impayés sur le compte des salaires et des retenues pour l'exercice antérieur. Avec cette situation, ce montant représente des soldes anormaux figurant dans la SIGEFI pour certains comptes. Avec l'appui du FMI, il est entrain de corriger ces cas des soldes anormaux pour que les données dans la balance soient fiables. »

III. 8. Autres biens et services

L'article 3 du PLR indique que les dépenses des autres biens et services ont été réalisées à hauteur de 104 644 388 882 FBU sur des prévisions de 96 091 440 150 FBU, soit un taux de réalisation de 108,9%. Elles représentent 14,6% des dépenses courantes et 9,7 % des dépenses totales.

Cependant, le plan budgétaire et comptable de l'Etat, la balance générale des comptes et la classification économique répartissent les autres biens et services en services extérieurs (compte 62) et achats (compte 63).

La Cour constate que la présentation du PLR n'est pas conforme au plan budgétaire et comptable de l'Etat.

Les crédits indiqués dans le PLR, identiques à ceux inscrits dans la loi de Finances (96 091 440 150 FBU), diffèrent largement des crédits inscrits dans la classification économique (106 151 933 211 FBU). Il en est de même des réalisations du PLR, identiques à ceux de la BGC (104 644 388 882 FBU), qui diffèrent également des montants inscrits dans la classification économique que ce soit dans la colonne liquidation (103 503 978 674 FBU), ordonnancement (102 577 309 516 FBU) et paiement (102 641 150 297 FBU) ; ce qui montre des difficultés dans l'analyse des réalisations par rapport aux crédits.

La Cour constate des discordances entre les données de la balance générale des comptes et de la classification économique, cela constitue un réel problème dans l'analyse des réalisations par rapport aux prévisions et dans la confirmation des chiffres inscrits dans le PLR.

III.8.1. Des services extérieurs

Les dépenses relatives aux services extérieurs sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 42: Des services extérieurs

N° de compte	Intitulé	Réalisations 2011 (BGC)	Crédits 2012 (classification)	réalisations 2012 (BGC)	taux de réalisation
621	Frais de formation du personnel et frais de mission	10 273 566 484	10 617 579 143	10 319 985 871	97,2
622	Frais de relation publiques, publicité et intendance	2 355 483 097	1 946 654 546	1 922 487 487	98,8
623	Contrats de prestation de services et abonnements	2 502 071 429	1 931 500 744	2 267 115 419	117,4
624	Locations	16 830 065 465	19 514 966 945	18 987 031 989	97,3
625	Entretiens et réparations	6 248 866 298	7 842 108 957	7 621 312 919	97,2
626	Assurances	553 084 609	605 205 734	548 434 879	90,6
627	Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	2 701 448 722	2 024 845 128	2 318 398 373	114,5
	Total	41 464 586 104	44 482 861 197	43 984 766 937	98,9

Source : PLR 2011 et 2012

Les dépenses des services extérieurs ont été exécutées à hauteur de 43 984 766 937 FBU sur des prévisions de 44 482 861 197 FBU, soit un taux d'exécution de 98,9%. L'année précédente, elles avaient été exécutées à hauteur de 41 464 586 104 FBU, soit une augmentation de 252 018 083 FBU représentant 6,1%.

Les dépenses relatives aux contrats de prestations de services et abonnement et celles relatives aux frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique ont connu des dépassements respectivement pour 17,4 % et 14,5%. Les développements qui suivent montrent de façon détaillée les réalisations de chaque rubrique.

III.8.1.1. Des frais de formation du personnel et frais de mission

Les réalisations des dépenses de frais de formation sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 43: Des frais de formation du personnel et frais de mission

N° de compte	Intitulé	Réalisations 2011	Crédits 2012	Réalisations 2012	Taux de réalisation	Taux de variation
6212	Formation au Burundi	1 305 764 584	1 356 895 000	1 194 904 415	88,1	-8,5
6213	Frais de mission personnalités politiques à l'Etranger	2 952 088 236	2 667 990 000	2 619 566 739	98,2	-11,3
6214	Frais de mission des fonctionnaires à l'Etranger	3 166 411 257	3 690 357 883	3 641 050 437	98,7	15,0
6215	Frais de mission des diplomates à l'Etranger	517 351 765	679 700 000	677 436 754	99,7	30,9
6216	Frais de mission à l'intérieur	2 331 950 642	2 222 636 260	2 187 027 526	98,4	-6,2
	TOTAL	10 273 566 484	10 617 579 143	10 319 985 871	97,2	0,5

Source : PLR 2011 et 2012

Les dépenses des frais de formations et frais de mission ont été réalisées à hauteur de 10 319 985 871 FBU en 2012 contre les prévisions de 10 617 579 143 FBU, soit un taux de réalisation de 97,2%. En 2011, elles avaient été réalisées à hauteur de 10 273 566 484 FBU, soit une variation de 0,5%. Cette petite hausse résulte de l'augmentation des frais de mission des fonctionnaires à l'étranger (474 639 180 FBU) et des frais de mission des diplomates à l'étranger (160 084 989 FBU) qui a été contrebalancée par une diminution des frais de mission des personnalités politiques à l'étranger (-332 521 497 FBU), frais de formation au Burundi et de frais de mission à l'intérieur.

III.8.1.2. Des frais de relations publiques, publicité et intendance (622)

Les crédits alloués à ce poste étaient de 1 946 654 546 FBU et ont été réalisés à hauteur de 1 922 487 487 FBU, soit un taux de réalisation de 98,8%.

Tableau n° 44: Des frais de relations publiques, publicité et intendance (622)

N° de Compte	Intitulé	Réalisations 2011	Crédits 2012	Réalisations 2012	taux de réalisation	Tx de variation (en %)
6222	Fêtes et cérémonies	110 778 996	106 717 180	105 965 412	99,3	-4,3
6223	Frais de réception, conférences, sommets	715 447 272	697 977 694	677 154 820	97,0	-5,4
6224	Frais de réunions et séminaires	510 270 353	112 876 000	112 699 950	99,8	-77,9
6225	Frais contact & renseignement	603 999 499	578 370 937	575 954 582	99,6	-4,6
6226	Frais d'intendance	374 257 180	429 457 200	429 457 188	100,0	14,7
6228	Autres	40 729 797	21 255 535	21 255 535	100,0	-47,8
	TOTAL	2 355 483 097	1 946 654 546	1 922 487 487	98,8	-18,4

Source : PLR 2011 et 2012

Les dépenses de cette rubrique ont été exécutées sans dépassement pour toutes les lignes. Par rapport à l'exercice 2011, toutes les sous-rubriques ont connu une diminution sauf la ligne « frais d'intendance » qui a connu une hausse de 14,7%.

III.8.1.3. Des contrats de prestation de services et abonnement

Tableau n° 45: Des contrats de prestation de services et abonnement

N° de compte	Intitulé	Réalisation 2011	Crédit 2012	Réalisation 2012	Taux de réalisation
6231	Frais bancaires			1 503 400	
6232	Frais de poste, courrier rapide et valises diplomatiques	40 084 718	58 832 889	57 187 231	97%
6233	Frais de télécommunications	1 287 716 612	1 150 687 340	1 139 478 956	99%
6234	Prestations informatiques	128 001 071	186 627 224	156 582 081	84%
6236	Abonnement à internet	484 944 555	521 732 346	500 144 149	96%
6237	Abonnements journaux, magazines	185 000	165 945		0%
6238	Autres	561 139 473	13 455 000	412 219 602	3064%
	TOTAL	2 502 071 429	1 931 500 744	2 267 115 419	117%

Source : PLR 2011 et 2012

La rubrique « contrat de prestation de services et abonnement » a connu un dépassement de 17% lié essentiellement à celui observé à la sous-rubrique « autres » qui a été exécuté à hauteur de 412 219 602 FBU sur des prévisions de 13 455 000 FBU, soit un taux d'exécution de 3064%.

Pour cette ligne « autre 6238 » qui a occasionné ce dépassement, la classification économique affiche un paiement de 15 966 900 FBU et la classification administrative répartie ce montant de manière suivante :

- Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme :

Dissémination de la loi sur la propriété industrielle 5 000 000 FBU sur des prévisions de 4 485 000 FBU.

- Min de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire :

Frais de gestion foncière 10 966 900 FBU sur des prévisions de 8 970 000 FBU

Total : 15 966 900 FBU alors que la BGC affiche un montant de 412 219 602 FBU soit une différence de 396 252 702 FBU ; Cette différence constitue un montant des dépenses dont l'exécution n'a pas suivi le circuit des dépenses publiques. La Cour n'a pas pu avoir le détail de ce montant.

La Cour constate que la plupart des dépenses qui ont occasionné le dépassement à la rubrique « autres » sont des dépenses qui n'ont pas suivi le circuit normal des dépenses publiques.

La cour recommande de respecter le circuit des dépenses publiques pour toutes les dépenses sauf pour le cas des dépenses ayant caractère spécial qui exige une exécution en dehors du circuit économique mais dont les écritures doivent aussi être régularisées après.

Le ministère des Finances a répondu en disant que : « Ce ne sont pas les dépenses comptabilisées hors circuit normal des dépenses qui ont occasionné des dépassements sur la rubrique « autres ». Il s'agit plutôt des erreurs de comptabilisation hors circuit qu'il va colliger en imputant les montants sur les comptes appropriés. »

III.8.1.4. Des dépenses de location

Tableau n° 46: Des dépenses de location

N° de compte	Crédits	Réalisations 2011	Crédits 2012	Réalisations 2012	Taux de réalisation	Taux de variation (en %)
6241	Locations immeubles administratifs	6 667 270 174	8 391 108 556	8 376 003 228	99,8%	25,6
6242	Locations maisons d'habitations	9 723 256 450	10 343 933 015	10 100 991 821	97,7%	3,9
6243	Location de véhicules	439 538 841	745 168 124	475 279 690	63,8%	8,1
6248	Autres	-	34 757 250	34 757 250	100,0%	
	TOTAL	16 830 065 465	19 514 966 945	18 987 031 989	97,3%	12,8

Source : PLR 2011 et 2012

Les dépenses de location ont été exécutées à hauteur de 18 987 031 989 FBU contre des prévisions de 19 514 966 945 FBU, soit un taux d'exécution de 97,3%. Par rapport à 2011, elles ont augmenté de 2 156 966 524 FBU; ce qui représente une variation de 12,8%.

Les dépenses de location représentent 43,2% du total des services extérieurs et 1,8 % des dépenses totales.

Tableau n° 47: Des dépenses d'entretien et réparations

N° de compte	Intitulé	Réalisations 2011	Crédits	Réalisation 2012	taux de réalisation	Variation
6251	Entretien des terrains	567 990 316	597 806 679	582 713 055	97,5%	2,6%
6252	Entretiens des bâtiments et constructions	101 970 600	1 794 000	1 670 290	93,1%	-98,4%
6255	Entretien et réparations des véhicules	3 885 275 210	5 779 116 392	5 751 939 432	99,5%	48,0%
6256	Entretien & réparation avions officielles	281 079 519	319 022 400	246 391 103	77,2%	-12,3%
6257	Entretien du matériel de bureau, informatique et de télécommunication		24 418 672	24 252 416	99,3%	-
6258	Autres	1 412 550 653	1 119 950 814	1 014 346 623	90,6%	-28,2%
	TOTAL	6 248 866 298	7 842 108 957	7 621 312 919	97,2%	22,0%

Source : PLR 2011 et 2012

Les réalisations des dépenses d'entretien et réparation pour 2012 totalisent un montant de 7 621 312 919 FBU sur 7 842 108 957 FBU des prévisions, soit un taux de réalisation de 97,2%.

Par rapport à 2011, les dépenses de ce compte ont connu une variation en hausse de 1 372 446 621 FBU (22%) résultant de l'augmentation des dépenses d'entretien et réparation des véhicules pour 1 866 664 222 FBU, soit 48,04%. Cette hausse a été plus ou moins contrebalancée par des diminutions pour les lignes « entretien des bâtiments et constructions » (-100 300 310), « entretiens et réparations avions officielles » (-34 688 416) et « autres » (-398 204 030).

Les dépenses d'entretien et réparation des véhicules prennent une part plus importante (5 751 939 432 FBU) par rapport au total de la rubrique (7 621 312 919 FBU), soit 75,5%.

III.8.1.5. Assurances

Les dépenses relatives aux assurances étaient prévues à 605 205 734 FBU et ont été réalisées à hauteur de 548 434 879 FBU.

Tableau n° 48: Assurances

N° de compte	Intitulé	Réalisations 2011	Crédits	Réalisation 2012	taux de réalisation
6261	Assurances bâtiments	-	18 000 000	-	
6262	Assurances des véhicules	526 566 199	537 597 734	520 605 106	97%
6268	Autres	26 518 410	608 000 ⁴⁹	27 829 773	56%
	TOTAL	553 084 609	605 205 734	548 434 879	91%

Source : PLR 2011 et 2012

Le tableau ci-dessus montre qu'à l'instar des exercices précédents (2010 et 2011), l'assurance bâtiments, quoique toujours prévues, n'a jamais connu de réalisation. Le montant de 18 000 000 FBU qui est prévu et non exécuté concerne l'assurance incendie des bâtiments du parlement.

Comme pour l'exercice 2011, les bâtiments de l'Etat n'ont pas été assurés ; même un budget de 18 000 000 FBU voté pour assurer les bâtiments de l'Assemblée Nationale n'a pas été exécuté.

La Cour réitère sa recommandation de protéger les bâtiments de l'Etat en souscrivant à une assurance.

III.8.1.6. Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique (627)

Le montant des crédits alloués au Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique était de 2 024 845 128 FBU et a été réalisé à hauteur de 2 318 398 373 FBU soit un taux de réalisations de 114,5 comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 49: Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique (627)

N° de compte	Intitulé	Réalisations 2011	Crédits	Réalisation 2012	Taux de réalisation (en %)	Variation (en %)
6273	Frais d'avocat & contentieux	1 510 757 342	871 886 023	866 718 839	99,4	-42,6
6274	Frais d'interprétariat & de traduction	177 433 265	145 500 000	144 237 339	99,1	-18,7
6275	Frais d'étude	81 565 250	38 000 000	37 998 900	100,0	-53,4
6276	Assistance technique	931 692 865	947 931 105	906 195 955	95,6	-2,7
6278	Autres		21 528 000	363 247 340	1687,3	
	TOTAL	2 701 448 722	2 024 845 128	2 318 398 373	114,5	-14,2

Source : PLR 2011 et 2012

Par rapport à 2011, les dépenses de cette rubrique ont connu une diminution de 14,2. Pour l'exercice 2012, ces dépenses ont été exécutées avec un dépassement de 14,5 % lié à la rubrique « autres » qui étaient prévues à 21 528 000 FBU et qui a été réalisé à 363 247 340 FBU. %.

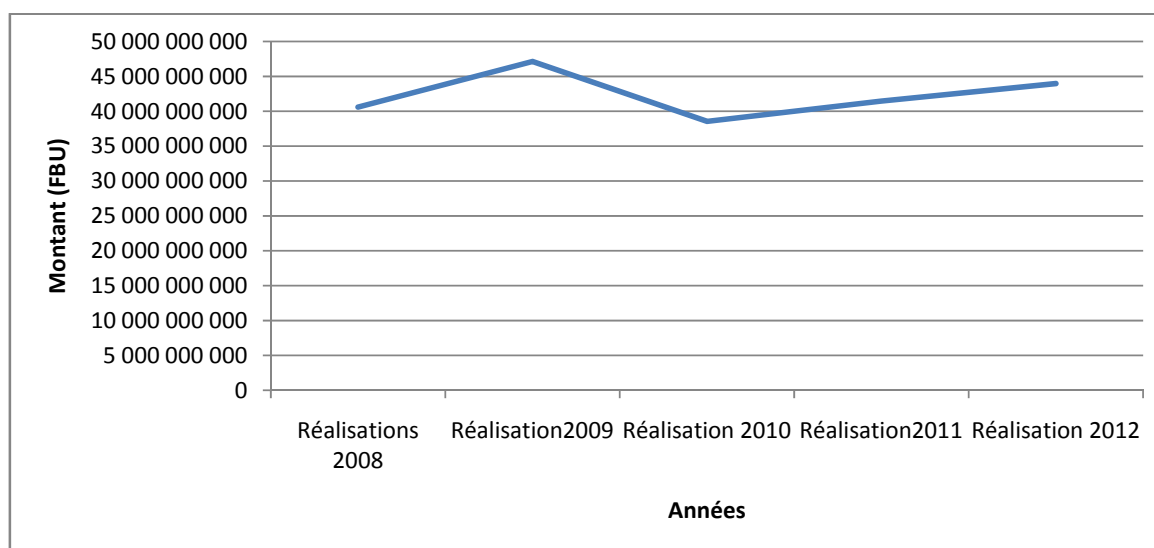
Pour cette rubrique « 6278 autres », la classification administrative affiche un paiement de 19 769 600 FBU contre des prévisions de 21 528 000 au niveau du ministère de l'enseignement de base et secondaire qui a servi de frais d'encadrement des services déconcentrés.

Tableau n° 50: Evolution des dépenses relatives aux services extérieurs

Intitulé	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
621 Frais de formation du personnel et frais de mission	6 658 304 156	6 873 366 675	8 307 885 194	10 273 566 484	10 319 985 871
622 Frais de relations publiques, publicité et intendance	1 260 782 191	1 632 710 229	2 615 957 093	2 355 483 097	1 922 487 487
623 Contrats de prestation de services & abonnements	929 179 027	1 548 635 680	2 116 807 747	2 502 071 429	2 267 115 419
624 Locations	14 717 537 413	13 610 048 997	15 971 710 224	16 830 065 465	18 987 031 989
625 Entretiens & réparation	6 478 644 196	21 952 302 945	6 207 660 148	6 248 866 298	7 621 312 919
626 Assurances	258 787 453	296 735 522	529 586 584	553 084 609	548 434 879
627 Frais d'honoraires, Actes et d'assistance technique	10 308 583 300	1 238 022 943	2 800 945 813	2 701 448 722	2 318 398 373
TOTAL	40 611 817 736	47 151 822 991	38 550 552 803	41 464 586 104	43 984 766 937
Variation		16,1%	-18,2%	7,6%	6,1%

Source : PLR 2012 et Rapport de la Cour sur l'exécution de 2008 à 2011

Graphique n°5: Evolution des dépenses des services extérieurs



Les dépenses relatives aux services extérieurs ont généralement connu une variation à la hausse sauf une baisse qui a été observée en 2010.

Ces dépenses devraient sensiblement être réduites avec la mise en œuvre de la politique de charroi zéro.

III.8.2. Des achats (compte 63)

Le compte des achats (63) reprend certains postes de l'ancien compte 62 « autres biens et services » modifié par l'ordonnance ministérielle n° 540/757/21/07/2008 portant modification du plan budgétaire et comptable de l'Etat. Ce poste englobe les fournitures techniques, fournitures administratives, petit matériel et mobilier ainsi que l'énergie et eau.

Le tableau ci-après présente la ventilation de ces dépenses par nature.

Tableau n° 51: Etat d'exécution du budget des achats

N°Compte	Intitulé	Réalisation 2011	Crédits 2012	Réalisations 2012 (BGC)	Taux d'exécution (en %)	Taux de variation (en %)
631	Fournitures techniques	48 113 493 252	54 434 826 718	54 355 992 504	99,9	13,0
6312000	Lubrifiants et carburants	1 003 353 1941	11 505 774 431	11 418 665 941	99,2	13,8
6313000	Fournitures des forces armées	20 157 565 780	24 052 339 076	24 052 339 076	100,0	19,3
6314000	Fournitures des forces de police	16 081 655 523	16 114 562 359	16 107 659 772	99,9	0,2
6315000	Fournitures agricoles et vétérinaires	730 832 665	779 288 600	734 904 608	94,3	0,6
6316000	Fournitures médicales et hospitalières	40 000 000	46 419 750	576 992	1,2	-98,6
6317000	Fournitures scolaires et pédagogiques	994 252 653	1 891 957 502	1 594 465 027	84,3	60,4
6318000	Autres	75 654 690	44 485 000	447 381 088	1005,7	491,3
632	Fournitures administratives	5 745 896 359	5 657 728 279	4 860 731 560	85,9	-15,4
6321000	Fournitures de bureau et imprimés	5 745 896 359	5 509 728 279	4 712 767 820	85,5	-18,0
6328	Autres		148 000 000	147 963 740	99,9	-
634	Petit matériel, mobilier	69 247 706	119 497 412	104 997 341	87,9	51,6
6341000	Matériel et équipement	69 247 706	119 497 412	104 997 341	87,9	51,6
635	Energie et eau	3 804 376 307	1 457 019 605	1 337 900 540	91,8	-64,8
6351000	Electricité	3 804 376 307	1 457 019 605	1 337 900 540	91,8	-64,8
	TOTAL	57 733 013 624	61 669 072 014	60 659 621 945	98,4	5,1

Source : PLR 2011 et 2012

L'exécution des dépenses des achats pour la gestion 2012 s'est établie à 60 659 621 945 FBU contre des prévisions de 61 669 072 014 FBU, soit un taux de 98,4%.

Les plafonds des dépenses des achats ont été respectés sauf pour le poste « autres » pour les fournitures techniques qui a été exécuté à 1005,7%.

Les fournitures techniques occupent 89,6% des dépenses des achats dont les fournitures des forces armées (39,7%) ; les fournitures des forces de police (26,6%) ainsi que les lubrifiants et carburants (18,8%).

Par rapport à l'année précédente, les dépenses des achats sont en hausse de 2 926 608 321FBU (5,1%).

La Cour constate que:

- *la rubrique « énergie et eau », seul le poste « électricité » a été exécuté alors que l'eau est aussi utilisée dans toutes les administrations ;*
- *la ligne « autres » pour les fournitures techniques a connu un dépassement de 402 896 088 (905,7%) ;*

La Cour recommande au Ministère en charge des finances de respecter le Plan Budgétaire et Comptable dans la comptabilisation des dépenses en électricité (compte 6351) et en eau (compte 6352).

III.9. Les charges financières (comptes 64)

Le compte 64 englobe le versement des intérêts intérieurs et extérieurs, les pertes de changes et les frais bancaires.

Le tableau qui suit en donne le détail :

Tableau n° 52: Ventilation des intérêts versés et frais bancaires.

N° Compte	Intitulé	Crédits selon la classification économique (A)	Paiements selon le compte général de l'Etat	Taux d'exécution (B/A)
641	Intérêts sur emprunts extérieurs	13 796 546 880	9 259 990 036	67,12%
6411	Intérêts aux administrations publiques (les Bilatéraux)	571 665 302	464 292 076	81,22%
6412	Intérêts aux organisations internationales (les Multilatéraux)	13 224 881 578	8 795 697 960	66,51%
642	Intérêts sur emprunts intérieurs	24 236 035 279	24 192 319 146	99,82%
6422	Intérêts avances consolidés de la BRB	11 699 378 739	11 698 944 555	100,00%
6424	Intérêts des obligations	12 039 783 252	11 943 026 638	99,20%
6428	Intérêts sur autres dettes contractualisées	496 873 288	550 347 953	110,76%
644	Pertes de change	-	9 657 092 183	-
645	Frais bancaires	-	69 666 141	-
648	Autres charges financières	67 470 892	-	-
64	Total	38100 053 051	43 179 067 506	113,53%

Source : Classification économique des dépenses et BGC.

D'après ce tableau, les charges financières de l'exercice 2012 totalisent un montant de 43 179 067 506 FBU.

Cependant, les articles 3 et 5 du PLR 2012 de même que la classification économique de l'exécution des dépenses ne reprennent pas le compte 645 (frais bancaires) représentant un montant de 69 666 141 FBU ; le montant de 43 179 067 506 FBU serait erroné en l'absence de ce dernier.

En plus, les prévisions et les exécutions des dépenses de la classification économique ne concordent pas avec celles des articles précités du PLR : 38 100 053 051 FBU contre 43 207 582 159 FBU en prévision, soit un écart de 5 107 529 108 FBU et 36 877 184 801 FBU contre 43 179 067 506 FBU en dépenses, soit un écart de 6 301 882 705 FBU.

De même, le montant de 43 179 067 506 FBU est erroné puisqu'il tient compte des frais bancaires alors qu'ils ne figurent pas dans les tableaux des articles 3 et 5 du PLR.

III.10. Des subsides et subventions

Selon l'article 3 du PLR 2012, les dépenses des subsides et des subventions se sont élevées à 121 992 369 740 FBU sur une prévision de 119 859 415 500 FBU, soit un dépassement de 2 132 954 240 FBU (1,78%).

III.11. Des allocations- contributions et exonérations (Compte 66)

A part que le compte 66 reprend les dépenses relatives aux subsides, le compte 66 retrace les dépenses dites : les allocations aux pouvoirs publics, les allocations aux services ministériels, les transferts aux fonds spéciaux (FRN, fonds TVA et Fonds lutte contre la fraude), les contributions aux organisations internationales (régionales, africaines et autres) ainsi que les exonérations accordées aux personnes publiques au titre de projets sur financements extérieurs.

Le tableau suivant donne le détail chiffré :

Tableau n° 53: Dépenses des allocations- contributions et exonérations

N° de comptes	Intitulés	Crédits selon classification économique	Paiements BGC 2012	Taux d'exécution
6610000	Allocations aux pouvoirs publics	79 740 952 203	78 332 687 902	98,23%
6620000	Allocations aux pouvoirs ministériels	23 586 223 998	23 531 113 959	99,77%
6640000	Subsides à l'Université du BURUNDI	19 854 251 013	19 581 875 805	98,63%
6648000	Autres subsides	17 622 000	505 265 699	2867,24%
6651000	Transferts au Fonds Routier National	0	10 127 529 786	
6654000	Fonds lutte contre la fraude	0	296 134 095	
6653000	Fonds TVA	0	5 944 492 661	
6661000	Contributions aux Organisations Régionales	318 973 187	318 973 187	100,00%
6662000	Contributions aux Organisations Africaines	4 077 712 236	4 052 319 552	99,38%
6668000	Contributions aux Organisations Internationales	542 701 290	532 297 190	98,08%
6671000	Exonérations accordées aux personnes publiques au titre de projets sur financements extérieurs	18 000 000 000	100 200 961 094	556,67%
	Total du compte 66	146 138 435 927	243 423 650 930	166,57%

Source : Classification économique des dépenses et BGC 2012.

En général, le compte 66 a connu un taux d'exécution de 166,57%, soit un dépassement de 66,57%.

Cette situation résulte des dépassements observés au niveau des rubriques suivantes :

- Autres subsides : 487 643 699 (2767,24%)

- Exonérations accordées aux personnes publiques au titre de projets sur financements extérieurs : 82 200 961 094 (456,67%) ;
- Fonds Routier National : 1727 529 786 (20,6%).

Pour ce qui est des exonérations, les dépassements observés contrarient la prévision annuelle standard de 18 000 000 000 que le Ministère des Finances fixe forfaitairement chaque année.

La Cour constate que le Ministère des Finances ne maîtrise pas toujours la politique des exonérations.

La Cour réitère sa recommandation de prendre toutes les mesures nécessaires pour maîtriser les exonérations notamment en mettant en place un guichet unique pour l'octroi des exonérations et en assurant le suivi de l'exécution de l'investissement ou des services bénéficiant de ces exonérations.

La Cour constate un dépassement pour la rubrique « autres subsides » de (2767,24%) et Fonds Routier National de (20,6%).

La Cour recommande au Ministère des Finances d'exécuter le budget relatif aux rubriques « Autres subsides (2767,24%) » ; « exonérations (456,67%) » et « Fond Routier National (20,6%) » tel que voté en loi de finance.

Au regard de ce tableau, la Cour constate également que le fonds TVA et le fonds lutte contre la fraude ont connu une réalisation alors qu'aucune prévision n'avait été faite.

La Cour recommande d'exécuter les dépenses telles que prévues par la loi des finances.

III.12. Des prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges (Compte 67)

Le compte 67 retrace les dépenses relatives à la mise en retraite des anciens agents de l'Etat; au fonds d'assistance sociale ; aux bourses et frais de rapatriement ; aux frais de scolarité et d'entretien des élèves ; aux subventions aux associations sportives, culturelles et caritatives ; aux indemnités et indemnisations ainsi qu'aux autres dépenses.

Le tableau ci-après montre le détail chiffré des réalisations de l'exercice sous-revu.

Tableau n° 54: Exécution des dépenses relatives aux prestations sociales employeur, assistance sociale, et autres charges

N° comptes	Intitulés	Crédit selon classification économique	Paiement selon BGC	Taux d'exécution
6711000	Retraites des anciens agents de l'Etat	450 000 000	198 390 437	44,09%
6721000	Fonds d'assistance sociale	963 562 546	952 173 639	98,82%
6731000	Bourses et frais de rapatriement	14 293 995 979	14 276 883 612	99,88%
6732000	Frais de scolarité et d'entretien des élèves	17 164 209 866	17 098 599 194	99,62%
6735000	Subventions aux associations sportives, culturelles et caritatives	3 985 253 105	3 984 932 719	99,99%
6736000	Indemnités et indemnisations	97 078 728	96 174 049	99,07%
673800	Autres	40 320 658	36009200	89,31%
	Total	36 994 420 882	36 643 162 850	99,05%

Source :PLR 2012 (Classification économique des dépenses et BGC).

Le compte 67 a connu une réalisation globale de 99,05%. Signalons que pour ce compte, un seul sous compte (6711) a connu un faible taux de réalisation (44,1%).

IV. DES FONDS IPPTE

Les Fonds IPPTE proviennent du produit de l'allègement de la dette extérieure.

IV.1. Des réalisations des recettes IPPTE

Le PLR2012 n'indique pas le montant des réalisations des recettes IPPTE. Pourtant, la Balance Générale des Comptes qui tient lieu de Compte Général de l'Etat, indique que les recettes IPPTE se sont élevées à 43 852 430 004 FBU (voir compte 7313 : Dons IPPTE (intérêts) alors que la somme des mouvements débiteurs du compte banque IPPTE donne 44 014 897 064 FBU, soit une différence de 162 467 060 FBU.

La Cour constate que :

- *la BGC n'affiche que les intérêts échus à travers le compte 7313 mais ne montre pas le capital amorti au titre de l'allègement de la dette ;*
- *le PLR 2012 en son article premier ne permet pas d'identifier les recettes IPPTE réalisées.*

La Cour recommande au ministère des finances d'enregistrer dans des comptes distincts le remboursement du principal et les intérêts IPPTE et de favoriser la collaboration entre le service en charge de la dette et celui de la reddition des comptes afin de fournir des données concordantes.

IV.2. Des dépenses IPPTE

La loi de finances 2012 avait reparti les prévisions des dépenses IPPTE par ministère mais sans les détailler par ligne tandis que le projet de loi de règlement répartit les réalisations par ministère et les détaille par ligne dans un tableau en annexe intitulé classification administrative de l'exécution des dépenses.

Le tableau ci-dessous indique le niveau d'exécution des dépenses IPPTE par ministère :

Tableau n° 55: Niveau d'exécution des dépenses IPPTE par ministère

Ministères	Crédits votés	Paielements	Taux de réalisations
Ministère de la justice et garde des sceaux	7 861 493	7 859 980	99.9%
Ministère de l'enseignement de base et secondaire	3 532 418 400	2 287 944 329	64.7%
Ministère de la sante publique et de la lutte contre le sida	20 683 012 292	20 211 519 722	97.7%
Ministère de la solidarité nationale des droits de la personne humaine	3 630 487 458	3 610 008 909	99.4%
Ministère de l'agriculture et de l'élevage	19 085 527 998	14 891 970 197	78%
Ministère de l'énergie et des mines	5 100 000 000	4 425 937 414	86.7%
Ministère de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire	1 400 000 000	844 397 628	60.3%
Ministère des transports, des travaux publics et de l'équipement	500 000 000	499 454 955	99.8%
Total	58 339 307 641	46 652 826 574	80.1%

Source : PLR2012 (Classification administrative des dépenses).

Pour l'ensemble des ministères éligibles au Fonds IPPTE, le niveau d'exécution des dépenses IPPTE s'élève à 46 652 826 574 FBU sur une prévision de 58 339 307 641, soit 80,1%.

Le ministère de la justice et garde des sceaux et le ministère des transports affichent un taux d'absorption respectivement de 99,9% et de 99,4%.

Les ministères de l'eau, environnement et aménagement du territoire et le ministère de l'enseignement de base et secondaire ont affiché des taux d'exécution respectivement de 60,3% et de 64,7%.

La Cour constate que le Ministère ayant en charge l'eau et l'environnement et celui de l'Enseignement de base et secondaire accusent une sous-consommation des crédits leur accordés.

V. DE LA DETTE PUBLIQUE

La dette publique est composée de la dette intérieure et de la dette extérieure.

Au 31 décembre 2012, elle se présente comme suit selon la balance générale des comptes :

- ❖ Dette intérieure : 320 485 025 348 FBU
- ❖ Dette extérieure : 366 017 179 053 FBU

Le total de la dette s'élève donc à 686 502 204 401 FBU.

De 2008 à 2012, la dette publique a évolué de la manière suivante :

Tableau n° 56: Evolution de l'encours de la dette (en milliards de FBU)

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Dette intérieure	249,4	313,6	387,5	317,6	320,4
Dette extérieure	1 613,3	412,1	397,7	339,5	366,1
Total	1 862,7	725,7	785,2	657,1	686,5

Source : Rapports de la Cour des Comptes et PLR 2012

Le tableau ci-avant montre que par rapport à 2011, la dette publique a augmenté, passant de 657,1 à 686,5 milliards.

De la dette intérieure

Au 31 décembre 2012, la structure de la dette intérieure se présentait comme suit :

Tableau n° 57: Structure de la dette intérieure selon la BGC

N° de compte	Libellé	Montant
161	Avances consolidées et crédits de la Banque centrale	176 159 383 686
162	Bons du trésor	96 178 641 662
163	Obligations	48 147 000 000
	TOTAL	320 485 025 348

Source : BGC 2012

L'article 15 du PLR indique que l'endettement de l'Etat auprès de la Banque de la République au 31 décembre 2012 se répartit come suit :

Tableau n° 58: Endettement de l'Etat auprès de la BRB

Libellé	Montant
Avances ordinaires	155 251 860 498
Avances Consolidées et crédit spécial	176 159 383 686
Bons et obligations du trésor	101 384 422 793
Total	475 736 885 846

Source : Article 15 du PLR 2012

Les données fournies par le PLR au titre de la dette intérieure ne concordent pas avec celles de la Balance Générale des Comptes qui en constitue l'annexe.

En effet, outre que le total indiqué dans le tableau ci-avant (475 736 885 846 FBU) n'est pas correct, il est de 432 795 666 977 FBU, le montant des avances ordinaires n'est pas retracé dans la Balance Générale des Comptes. En outre, le montant des bons et obligations du trésor (101 384 422 793 FBU) diffère de celui retenu par la Balance Générale des Comptes qui est de 144 325 641 662 FBU.

Les discordances observées à travers le PLR et ses annexes mettent en cause la fiabilité des données sur la dette intérieure.

La Cour constate des discordances entre les données du PLR et celles de la BGC ; ce qui dénote l'absence de maîtrise des données sur la dette intérieure.

La Cour recommande de lever les discordances relevées et de fournir des efforts en vue de maîtriser les données sur la dette intérieure.

De la dette extérieure

L'article 12 du Projet de Loi de Règlement pour l'exercice 2012 fixe la dette extérieure au 31 décembre à 366 017 179 053 FBU. La Balance Générale des Comptes pour le même exercice confirme ce montant. La dette extérieure se répartit comme suit:

Tableau n° 59: La situation de la dette extérieure en millions

libellé	Encours au 31/12/2011	Tirages	Remboursements	Encours au 31/12/2012
Dette directe	332 704,699	64 964,645	34 557,098	363 113,246
Dette rétrocedée	6 799,439	0	3 895,506	2 903,933
Total	339 504,139	64 964,645	38 451,605	366 017,179

Source : PLR 2012 Article 12

Le total des tirages renseigné par le PLR concerne les tirages sur emprunts au titre de ressources directement utilisées par les projets. Le département de la dette fournit des données qui diffèrent de celles du PLR et de la balance générale des comptes. En effet, le document établi par ce département intitulé « Réalisation des Tirages 2012 »

indique que le total des tirages effectués s'élève à **63 790 522 275** FBU, soit une différence de **1 174 123 084** FBU.

L'origine de cette différence serait, d'après le service de la dette, que ce dernier tient compte de la fluctuation du taux de change alors que ce n'est pas le cas au service de la reddition des comptes.

La Cour constate que des discordances subsistent entre les données sur la dette fournies par les services du même ministère des Finances à savoir le département de la dette et la reddition des comptes.

La Cour recommande une étroite collaboration entre ces services afin de lever les discordances observées.

VI. DE L'EQUILIBRE DU BUDGET

La loi de finances révisée pour la gestion 2012 avait fixé le déficit global à 73 572 615 740 FBU. Le financement de ce déficit permettant d'équilibrer le Budget Général de l'Etat est de 73 572 615 740 FBU.

Les résultats de la gestion au 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

Tableau n° 60: Les soldes budgétaires

Libellé	Prév, 2012 (FBU)	Réal. (PLR) 2012 (FBU)	Taux d'exéc. (%)
I. RECETTES COURANTES	560 371 697 314	533 378 701 138	95,2
Produits fiscaux	522 676 388 522	495 024 074 817	94,7
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	170 515 596 600	162 684 253 870	95,4
Impôts intérieurs sur les biens et services	284 737 969 287	279 032 377 858	98
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	49 422 822 635	53 307 407 789	107,9
Exonérations	18 000 000 000	52 765 435 418	293,1
Produits non fiscaux	37695308792	37 719 986 615	
Revenu de la propriété	21 171 650 629	15 309 883 879	72,3
Autres recettes non fiscales	16 523 658 163	22 410 102 736	135,6
11.Dons	523 235 563 873	350 560 467 259	67
Dons courants (hors IPPTE)	111 300 000 000	75 871 914 504	68,2
Dons en capital	411 935 563 873	274 688 552 755	66,7
111.Produits financiers(gains de change)	-	470 721 939	
IV .Produits exceptionnels	39 615 000 000	11 982 267 397	30,2
Amisom	26 000 000 000	11 600 610 000	44,6
Récupération des fonds détournés et malversations	215 000 000	381 657 397	177,5
V. Dépenses courantes	617 452 362 278	716 788 273 647	116
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	565 844 780 119	657 241 049 499	116,2
Salaires	288 653 498 892	288 856 577 004	100,1
Autres biens et services	96 091 440 150	104 644 388 882	108,9

Contributions aux organismes internationaux	4 754 834 448	4 903 589 929	103,1
Transferts aux ménages	34 715 922 548	36 643 162 850	105,6
Subsides et Subventions	119 859 415 500	121 992 369 740	101,8
Exonérations	18 000 000 000	100 200 961 094	556,7
Versements d'intérêts	43 207 582 159	43 179 067 506	99,9
Versement d'intérêts extérieurs	13 796 546 880	9 259 990 036	67,1
Versements d'intérêts intérieurs	29 411 035 279	24 192 319 146	82,3
Autres charges financières (pertes de change)		9 657 092 183	
Dépenses des fonds	8 400 000 000	16 368 156 542	51,3
V1.SOLDE COURANT HORS DONNS (1-V)	- 57 080 664 964	- 183 409 572 509	321,3
V11.SOLDE COURANT Y COMPRIS DONNS			
(1+11+111+1V-V)	505 769 898 909	179 603 884 086	35,5
V111. Dépenses en capital et prêts nets	579 342 514 649	424 236 297 967	73,2
Dépenses en capital	580 342 514 649	426 726 297 697	73,5
Prêts net du trésor	- 1 000 000 000	- 2 489 948 186	249
IX.DEFICIT GLOBAL AVEC DONNS			
(V11-V111)	- 73 572 615 940	- 244 632 413 881	332,5
X.DEFICIT GLOBAL HORS DONNS			
(V1-V111)	- 636 423 179 813	- 607 645 870 476	95,5
X1.ARRIERES (restes à payer exercices antérieurs)	-	10 683 019 305	
X11. DEFICIT (BASE CAISSE).	- 73 572 615 740	- 233 949 394 576	318

Source : Projet de loi de règlement, exercice 2012, article 5

L'exécution du Budget exercice 2012 dégage un déficit base-caisse d'un montant de 233 949 394 576FBU contre 73 572 615 740FBU arrêté par la loi de finances, soit un taux d'exécution de 318% ; ce qui montre que le déficit budgétaire s'est considérablement aggravé en 2012.

L'examen du tableau-ci avant, révèle que le montant indiqué au titre de dons courants hors IPPTE(111 300 000 000FBU) dans la colonne des prévisions, est identique à celui renseigné à l'article1 consacré aux ressources du Budget Général de l'Etat en ce qui concerne les dons courants y compris IPPTE(111 300 000 000FBU) ; ce qui est anormal.

Les produits exceptionnels sont évalués à 39 615 000 000FBU dans le tableau d'équilibre. Néanmoins, la sommation des éléments qui le composent mentionnés à savoir « AMISOM et récupération des fonds détournés et malversations » dans le même tableau, totalise un montant de 26 215 000 000 FBU qui est différent du montant indiqué ci-haut.

En outre, le montant de 10 683 019 305 FBU renseigné au titre d'arriérés n'est pas retracé dans la Balance Générale des Comptes.

La Cour constate que l'équilibre du Budget Général de l'Etat est construit sur base des données erronées.

La Cour recommande de procéder au redressement de ces données avant d'établir l'équilibre du Projet de Loi de Règlement et de Compte-rendu budgétaire pour l'exercice 2012.

a. Du solde courant hors dons

Le Projet de Loi de Règlement et de compte –rendu budgétaire pour l'exercice 2012 affiche un solde courant hors dons s'élevant à -183 409 572 509 FBU contre -57 0880 664 964 FBU prévu par la loi de finances soit un taux de réalisation de 321,3%. Le solde courant hors dons étant négatif, cela signifie que le pays n'est pas à mesure de couvrir ses dépenses courantes par ses recettes courantes.

b. Du solde courant y compris dons

Ce solde s'élève à 179 603 884 086 FBU contre 505 769 898 909 FBU prévu en loi de finances, soit un taux de réalisation de 35,5%. Cette situation résulte du niveau de réalisation des dons, des produits exceptionnels et des recettes IPPTE qui n'a pas atteint le niveau attendu.

c. Du déficit global hors dons

Le déficit global hors dons pour la gestion 2012 s'élève à 607 645 870 476 FBU contre une prévision de 636 423 179 813 FBU soit un taux de réalisation de 95,5%. Cet indicateur renseigne sur le niveau du déficit total que le budget de l'Etat enregistrerait en l'absence d'appuis de la part des partenaires financiers extérieurs.

d. Du déficit global avec dons

Il est obtenu par la différence entre les recettes totales et les dépenses totales, compte non tenu des recettes IPPTE. L'exécution du budget de l'Etat pour la gestion 2012 s'est soldé par un déficit global avec dons s'élevant à 244 632 413881 FBU contre une prévision d'un montant de 73 572 615 940FBU soit un taux de réalisation de 332,5%.

e. Du déficit base-caisse.

Le déficit base-caisse s'élève à 233 949 394 576FBU contre une prévision de 73 572 615 740FBU soit un taux de réalisation de 318%.

Il ressort de ce qui précède que l'estimation du déficit en fin d'exercice n'était pas réaliste.

La Cour constate que le gouvernement a des difficultés énormes à maintenir le déficit budgétaire dans des proportions soutenables.

Tableau n° 61: Evolution du déficit base-caisse (en milliards de FBU)

Année	2009	2010	2011	2012
Déficit	127,65	140,51	172,59	233,94

Source : Rapports de la Cour 2009 à 2011 et PLR 2012.

Il ressort du tableau ci-avant que le budget de l'Etat accuse un déficit qui s'aggrave chaque année et dans des proportions inquiétantes.

f. Du Financement du déficit

Le déficit réalisé au cours de la gestion 2012 a été financé par les ressources extérieures et intérieures comme le montre le tableau ci-après :

Tableau n° 62: Financement du déficit

Libellé	Prévisions	Réalisations	Taux réalisation
XIII. Financement	73 572 615 740	233 949 394 576	318
Financement extérieur net	1 501 817 786	26 513 040 002	1765,4
Tirages sur dette directe	61 436 266 793	64 964 645 359	105,7
Remboursement dette directe	- 59 934 449 007	- 38 451 605 357	64,2
Financement intérieur net	72 070 797 954	207 436 354 574	287,8
Position net du trésor		151 812 133 227	
Financement bancaire dont:	- 17 678 211 779	1 403 425 985	-7,9
Avances BRB	- 2 000 000 000	22 712 422 793	-1135,6
Bons du trésor		259 470 773 118	
Obligations	-	-	
Financement non bancaire	17 900 000 000	10 368 365 358	57,9
Allègement de dette (IADEM-IPTE)	71 849 009 733	43 852 430 004	61,0
Remboursement dette intérieure	- 3 960 103 572	- 280 779 769 926	7090,2
XIV. Besoin de Financement (XII-XIII)	0	0	

Source: PLR 2012.

Selon les données du Projet de loi de Règlement, le déficit base-caisse dégagé a été couvert par un financement extérieur net de 26 513 040 002 FBU et un financement intérieur net de 207 436 354 574 FBU.

La Cour constate que le gouvernement a financé le déficit budgétaire par les ressources intérieures dans des proportions importantes.

g. Du financement extérieur net

Au titre de financement extérieur, des tirages sur dette directe de 64 964 645359 FBU ont été effectués et des remboursements s'élevant à -38 451 605 357FBU ont été opérés ; d'où le montant de 26 513 040 002FBU comme financement extérieur net.

h. Du financement intérieur net

Le recours au financement intérieur a fortement augmenté passant d'une prévision de 72 070 797 954 FBU à une réalisation de 207 436 354 574 représentant 287,8% ; ce qui a conduit à une majoration substantielle du remboursement de la dette intérieure comme le montre le tableau sur le financement du déficit.

VII. DES CONSTATATIONS

La Cour a relevé les constatations suivantes :

1. Le projet de loi de règlement et de compte-rendu budgétaire pour la gestion 2012 n'a pas été élaboré conformément à la loi relative aux finances publiques en son article 56 et à l'article 102 du décret n°100/255 du 18/10/2011 portant règlement général de gestion des budgets publics.
2. Le tableau de l'article premier du PLR 2012 contient des erreurs et omissions, ce qui fait que le total des éléments composant les ressources ne donne pas le total des ressources (1 000 585 515 255 FBU) renseignées au niveau de cet article.
3. Le PLR 2012 en son article premier ne permet pas d'identifier les recettes IPPTE réalisées pour l'exercice 2012.
4. Le tableau des charges du Budget Général de l'Etat (voir art3 du PLR) comporte des erreurs d'addition.
5. Des discordances importantes entre les données de la Balance Générale des Comptes et celles de la classification économique sont relevées, cela est dû à une comptabilisation des opérations budgétaires en hors circuit de la dépense.
6. Il subsiste des discordances entre les données sur la dette publique, fournies par le département de la dette et le service de la reddition des comptes ; ce qui remet en cause la fiabilité des données sur la dette.
7. Le Ministère des Finances ne maîtrise toujours pas les charges d'exonérations. En effet, sur une prévision des dépenses d'exonération de 18 000 000 000 de FBU, les charges en exonérations se sont élevées à 100 200 961 094 FBU, soit un dépassement de 82 200 961 094 FBU (+456,7%).
8. La Balance Générale des Comptes affiche les intérêts échus à travers le compte 7313 mais ne montre pas le capital amorti au titre de l'allégement de la dette.
9. Pour 2012, les prélèvements sur les quasi-sociétés ont été très faibles (21 434 200) au regard du montant prévu (3 402 913 771 FBU), soit un taux de 1%.
10. Le rapprochement des données du Ministère en charge des Finances et celles du Comité National de Coordination des Aides (CNCA) sur les dons révèle des discordances énormes. En effet, le CNCA renseigne comme prévisions des dons un montant de 593 781 848 768 FBU alors que le Ministère des

Finances indique un montant de 523 235 563 873 FBU. De même, le CNCA renseigne comme réalisations des dons un montant de 554 337 939 162 FBU alors que le Ministère des Finances renseigne un montant de 394 412 897 263 FBU.

11. Le budget alloué à l'Investissement pour certains Ministères et Institutions accuse un faible taux d'exécution. C'est le cas notamment de:
 - la Deuxième Vice-présidence (68,6%) ;
 - le Ministère des Télécommunications, de l'information, de la communication et des relations avec le Parlement (44,8%) ;
 - le Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'Alphabétisation (67,6%) ;
 - le Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme (57,8%) ainsi que le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme (67,6%).

12. Le Ministère ayant en charge l'eau et l'environnement ainsi que celui en charge de l'enseignement de base et secondaire accusent une sous-consommation des crédits IPSTE puisque les taux de consommation n'atteignent même pas 65% des enveloppes budgétaires leur accordées.

13. A fin 2012, le montant des impayés sur le compte des salaires et des retenues pour l'exercice antérieur reste important (6 033 347 309 FBU), ce qui représente des soldes anormaux.

14. La BGC fait apparaître une nouvelle rubrique de prime de logement d'un montant de 2 363 887 228 FBU qui n'était pas dans les prévisions et les rapports antérieurs.

15. Après analyse des données des différentes sources, la rubrique « Autres » correspondant à la transposition qui était prévu à 4 401 803 467 FBU a été exécutée à 100% selon la classification administrative, ce montant est discordant avec le montant d'exécution renseigné par la balance générale des comptes qui est de 9 365 815 522 FBU.

16. Comme pour l'exercice 2011, les bâtiments de l'Etat n'ont pas été assurés, même un budget de 18 000 000 de FBU voté pour assurer les bâtiments de l'Assemblée Nationale n'a pas été exécuté.
17. La Balance Générale des Comptes indique que pour la rubrique « énergie et eau », seul le poste « électricité » a été exécuté alors que l'eau est utilisée dans toutes les administrations publiques.
18. La plupart des dépenses qui ont occasionné le dépassement sur les rubriques « autres » sont des dépenses qui n'ont pas suivi le circuit normal des dépenses publiques.
19. Le SIGEFI n'intègre pas toutes les données rentrant dans le Budget Général de l'Etat, en l'occurrence les retenus sur salaires.
20. L'équilibre du Budget Général de l'Etat est construit sur des fausses données pour des raisons suivantes :
 - un montant de 111 300 000 000 FBU est présenté, d'un côté, comme des prévisions des dons courants y compris IPPTE (art.1 du PLR 2012) et, de l'autre, comme des prévisions des dons courants hors IPPTE (art. 5 du PLR 2012) ;
 - les produits exceptionnels sont évalués pour un montant de 39 615 000 000 FBU dans le tableau d'équilibre alors que la sommation des éléments le composant ne totalise pas ce montant.
21. Le bilan au 31 décembre 2012 est arrêté sur une base non fiable puisqu'il n'existe pas notamment un état d'inventaire du patrimoine de l'Etat.
22. Le PLR 2012 arrête le résultat budgétaire annuel bénéficiaire de 283 797 241 708 FBU mais une situation des restes à réaliser, des restes à encaisser et des restes à payer n'a pas été annexée au PLR conformément à l'article 102 du décret n°100/255 du 18 octobre 2011 portant règlement général de gestion des budgets publics

VIII. DES RECOMMANDATIONS :

Au regard des constatations relevées ci-dessus et des échanges avec les services du Ministère des finances sur leur commentaire au sujet du rapport provisoire, la Cour formule les recommandations suivantes :

A. Au Gouvernement

1. Redresser les anomalies relevées au niveau de l'article premier du PLR 2012
2. Procéder au redressement des erreurs d'additions constatées au niveau de l'article 3 du PLR 2012.
3. Procéder au redressement des erreurs d'addition constatées au niveau du tableau d'équilibre (art 5) avant d'établir l'équilibre du Projet de Loi de Règlement et de Compte-rendu budgétaire pour l'exercice 2012.
4. Concevoir et diffuser au sein des Ministères un modèle d'élaboration du compte-rendu budgétaire et de le mettre en œuvre (recommandation réitérée).
5. Prendre toutes les mesures nécessaires pour maîtriser les exonérations en mettant notamment en place un guichet unique pour l'octroi des exonérations et en assurant le suivi de leurs bénéficiaires.
6. Renforcer la collaboration entre les services du Ministère des Finances et ceux du CNCA dans l'optique de produire des données concordantes et harmonisées sur les dons.
7. Faire diligence pour maximiser la consommation (à travers les Ministères et Institutions gestionnaires de crédits) le budget relatif à l'investissement.
8. Faire un effort pour comptabiliser toutes les opérations budgétaires suivant le circuit normal de la dépense.
9. Faire un effort pour corriger les soldes anormaux figurant dans le SIGEFI pour certains comptes.
10. Protéger les bâtiments de l'Etat en souscrivant à une assurance.
11. Enregistrer dans des comptes distincts le montant relatif au remboursement du principal et le montant relatif aux intérêts IPPTE et puis favoriser la collaboration entre le service en charge de la dette et celui de la reddition des comptes afin de fournir des données concordantes.

12. Annexer au PLR le résultat budgétaire annuel ainsi qu'une situation des restes à réaliser, des restes à encaisser et des restes à payer conformément à l'article 102 du décret n°100/255 du 18 octobre 2011 portant règlement général de gestion des budgets publics.
13. Etablir le bilan de l'exercice sur une base fiable notamment un état d'inventaire réalisé en bonne et due forme de tout le patrimoine de l'Etat.

B. Au Parlement

Voter le projet de loi de règlement 2012 après s'être rassuré que les observations formulées dans le présent rapport ont été pris en compte dans sa version finale.